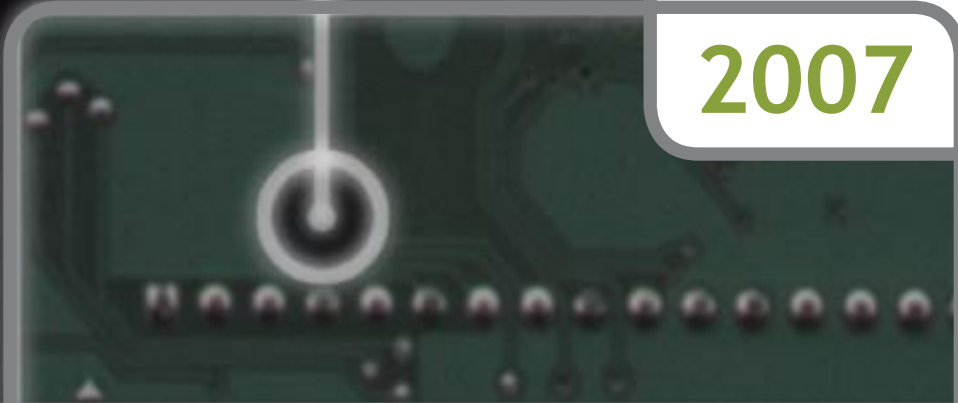




2006
2007



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

Rapport annuel

Septembre 2007

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 130
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

M^e Jacques P. Dupuis

M^e Gaétan Lemoine
Président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président et directeur général,

Paul Castonguay, pht, M. Sc.
Fellow of the Canadian Academy of Manipulative Therapy

M^e Jacques P. Dupuis
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour l'année 2006-2007.

Ce rapport couvre l'année financière de notre Ordre qui s'étend du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président et directeur général,

Paul Castonguay, pht, M. Sc.
Fellow of the Canadian Academy of Manipulative Therapy

*Lettres
de présentation*

Table des matières

LETTRES DE PRÉSENTATION	2
RAPPORT DU PRÉSIDENT	7
RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	10
Rapport des élections	11
ACTIVITÉS DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF	12
RAPPORT DES DIRECTIONS	17
<i>BUREAU DE LA SYNDIQUE</i>	17
<i>DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS</i>	19
Rapport de la directrice des services professionnels	19
Affaires juridiques	21
Communications	22
<i>DIRECTION DE L'AMÉLIORATION DE L'EXERCICE</i>	23
Rapport du directeur de l'amélioration de l'exercice	23
Coordination de la formation continue	24
Coordination de l'inspection professionnelle	25
<i>DIRECTION ADMINISTRATIVE</i>	26
Rapport de la directrice administrative	26
RAPPORT DES COMITÉS LIÉS À LA PROTECTION DU PUBLIC	27
<i>COMITÉS PRÉVUS AU CODE DES PROFESSIONS</i>	27
Comité de discipline	27
Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique	31
Comité de l'inspection professionnelle	31
Comité de révision des plaintes	32
<i>AUTRES COMITÉS</i>	33
Comité d'admission	33
Comité de la formation continue	34
Comité d'équivalence et de reconnaissance en formation (CÉRF)	34
Comité de recherche clinique en physiothérapie	35
Comité des règlements	37
Comité ad hoc sur la contention	37
Comité ad hoc sur la rééducation périnéale et pelvienne	37
Comité ad hoc sur les approches neurologiques	37
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	38
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET ÉTATS FINANCIERS	39

Personnel permanent

Paul Castonguay, pht, M. Sc.
FCAMT
Président et directeur général

Andrée Lachaine
Secrétaire de direction

Louise Bleau, pht, D.É.S.S.
*Secrétaire générale
Directrice des services
professionnels*

Louise Courtois, pht
Chargée de dossiers à l'admission

Hélène Brosseau
*Secrétaire de la Secrétaire
générale et de la directrice
des services professionnels*

Serge Orzes, pht
*Chargé de projets
Physiothérapeute*

Judith Brillant, T.R.P.
*Syndique adjointe
Chargée de projets
Thérapeute en réadaptation
physique*

M^e Marie-France Salvas
*Avocate
Secrétaire du Comité
de discipline*

M^e Louise Richard
*Avocate
Thérapeute en réadaptation
physique
Syndique adjointe*

M^e Julie Martin
Avocate

Danielle Huet, B.A.
Agente de communication

Louise-Marie Dion, pht
Syndique

Jacques Guimond, pht, D.S.A.
Syndic adjoint

Ruth Perreault, pht
Syndique adjointe

Nicole Charlebois-Refae, pht, M.A.
Syndique adjointe

Lise Corbeil
*Secrétaire de la syndique
(jusqu'au 28 novembre 2006)*

Annick Dumouchel
*Secrétaire de la syndique
(à partir du 12 février 2007)*

Gaétan Coulombe, pht, M.A.P.
*Directeur de l'amélioration
de l'exercice*

Rosane Bigras
*Secrétaire de l'amélioration
de l'exercice*

Isabelle Nadeau, pht, M.A.
*Coordonnatrice de l'inspection
professionnelle
Secrétaire du Comité d'inspection
professionnelle*

Jenny Ferland, T.R.P.
*Chargée de dossiers à l'inspection
professionnelle*

Mélanie Dalpé
*Secrétaire de l'inspection
professionnelle*

Linda Labelle, pht, D.S.A.
*Coordonnatrice de la formation
continue*

Alain Rousseau, T.R.P.
*Chargé de dossiers à la formation
continue*

Sylvie Bérard
Secrétaire de la formation continue

Dominique Serre, B.A.A.
Directrice administrative

Lyne L'Archevêque
Adjointe administrative

Julie Desrosiers
Réceptionniste secrétaire

Membres du Bureau

PRÉSIDENT

Paul Castonguay, pht, M. Sc.

ADMINISTRATEURS ÉLUS PHYSIOTHÉRAPEUTES

Chantal Besner, pht, Montréal

Stéphane Brassard, pht, Saguenay-Lac St-Jean, Côte-Nord

Annie Charland, pht, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec

Marc Francoeur, pht, Montréal

Isabelle Garceau, pht, Mauricie-Centre-du-Québec

Suzanne La Rocque, pht, Montréal

Gilbert Litalien, pht, Outaouais

Réjean Murray, pht, Capitale nationale, remplacé par Mario Regnière, pht

Denis Pelletier, pht, Estrie

Danielle Richer, pht, Montérégie

Anic Sirard, pht, Laval

Sylvain St-Amour, pht, Laurentides-Lanaudière

Jean-Louis Tremblay, pht, Chaudières-Appalaches, remplacé par Audrey Robitaille, pht

Sylvain Trudel, pht, Bas-St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine

ADMINISTRATEURS ÉLUS THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

Richard Brault, T.R.P., Chaudière-Appalaches,
Bas St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Capitale Nationale

Karel Larin, T.R.P., Laval, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec

Jean-Luc Simard, T.R.P., Montréal, remplacé par Isabelle Pelletier, T.R.P.

Dominique Massicotte-Hénault, T.R.P., Laurentides-Lanaudière, Montérégie

Hélène Tremblay, T.R.P., Estrie, Outaouais, Mauricie-Centre du Québec

Lyne Tremblay, T.R.P., Saguenay-Lac-St-Jean, Côte-Nord,

ADMINISTRATEURS NOMMÉS

M. Pierre Delisle

M^{me} Nicole Soucy, remplacée par M. Origène Corriveau

M. Michel Perreault

M. Jacques Riopel, remplacé par M. Raoul Desmeules

Secrétaire générale de l'Ordre

Louise Bleau, pht, D.É.S.S.

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Paul Castonguay, président

Danielle Richer, vice-présidente /pht

Richard Brault, vice-président/T.R.P.

Suzanne La Rocque, trésorière

Pierre Delisle, administrateur nommé



Paul Castonguay, pht, M. Sc.
Fellow of the Canadian Academy
of Manipulative Therapy
Président et directeur général

Andrée Lachaîne
Secrétaire de direction

Il me fait plaisir de vous présenter le *Rapport annuel 2006-2007*. La présente année est la dernière année du plan triennal 2004-2007, et vous constaterez que nous maintenons le cap sur les objectifs prévus à ce plan. D'ailleurs, dans la foulée

de ce *continuum*, vous pouvez prendre connaissance du Plan triennal 2007-2010, qui se trouve sur le site de l'Ordre.

Encore une fois, au chapitre de l'avancée des divers dossiers de l'Ordre inscrits dans la planification triennale 2004-2007, vous noterez une feuille de route impressionnante. Nous avons insisté, à plusieurs endroits, sur la croissance des travaux à faire, sur la croissance de la charge de travail et aussi, sur les réalisations des administrateurs, des permanents et des membres des comités de l'Ordre.

À titre de président et directeur général, je tiens à remercier les administrateurs du Bureau et du Comité administratif pour le travail accompli.

Je tiens à remercier plus spécifiquement les administrateurs qui nous ont quittés cette année, il s'agit de M. Jean-Luc Simard, T.R.P., M. Réjean Murray pht, M. Jean-Louis Tremblay, pht, M^{me} Nicole Soucy et M. Jacques Riopel (administrateurs nommés) qui ont été respectivement remplacés par M^{me} Isabelle Pelletier T.R.P., M. Mario Régnière pht, M^{me} Audrey Robitaille pht et M. Origène Corriveau et M. Raoul Desmeules (administrateurs nommés).

Cette année, j'ai été élu président de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation. L'Alliance est un organisme à but non lucratif qui rassemble les organismes de réglementation de la physiothérapie de chacune des provinces canadiennes afin d'assurer la protection du public, en veillant à l'excellence des standards de pratique des professionnels de la physiothérapie, et ce à l'échelle du Canada.

Le travail à l'Ordre

Le travail à l'Ordre est d'abord et avant tout un travail d'équipe. Cette équipe, votre équipe, a encore une fois accompli un travail magistral, me rendant disponible pour faire les représentations requises pour l'Ordre. Faire connaître et reconnaître les membres de l'Ordre comme des professionnels incontournables à la santé des Québécois est l'élément majeur pouvant nous permettre de remplir notre mandat de protection du public. Cette reconnaissance comporte l'obligation d'être présent aux conférences de nature nationale ou internationale, à titre de présentateur ou de participant, afin de suivre l'évolution de la pratique, mais aussi afin de rendre une image adéquate et juste du travail de nos membres.

À cet égard, j'ai été invité, à titre de conférencier, à différents événements, tels :

- ⊙ Regroupement des programmes de physiothérapie, d'ergothérapie des universités du Québec de l'est de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse
- ⊙ Journées annuelles de la santé publique
- ⊙ Colloque de l'Ordre : « L'Intradisciplinarité : au cœur de notre profession »

J'ai également participé à plusieurs conférences ou réunions portant sur :

- ⊙ Le congrès CLIP
- ⊙ Congrès de la réadaptation de l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec
- ⊙ Évaluation de l'offre de service en physiothérapie (FPPQ, MSSS)

- ⊙ Commission parlementaire sur le document « Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficacité et de qualité »
- ⊙ Des présidents des divisions du Conseil d'administration de l'Association canadienne de physiothérapie
- ⊙ *Canadian Institute of Health Information*
- ⊙ Colloque du CHUM : « L'interdisciplinarité défi ou déni »
- ⊙ Grand Rendez-vous de la CSST (Palais des congrès à Montréal)
- ⊙ Colloque et Assemblée générale annuelle de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie
- ⊙ Colloque du Collège des médecins
- ⊙ Congrès du *Federation State Board of Physiotherapists*
- ⊙ Congrès de la Fédération internationale des organisations de physiothérapie francophones
- ⊙ Journée scientifique 2006 du REPAR : « Le réseautage en réadaptation sur la scène canadienne »

Congrès 2006 de l'Association canadienne de physiothérapie

Cette année, le congrès de l'Association canadienne de physiothérapie s'est déroulé à St-Jean, au Nouveau-Brunswick, du 28 juin au 2 juillet 2006. Ce congrès a permis, encore une fois, de prendre le pouls de l'évolution de la pratique professionnelle.

Les dossiers professionnels

Plusieurs dossiers, de nature professionnelle, ont mobilisé les énergies des permanents et des administrateurs du Bureau de l'Ordre. De façon à ne pas répéter l'ensemble des dossiers, je vous réfère à notre planification triennale 2004-2007. Cependant, j'aimerais vous citer quelques dossiers finalisés et adoptés par le Bureau, tels que :

- ⊙ Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada - Juillet 2004
- ⊙ Politique de formation continue et son guide
- ⊙ Révision du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*

D'autres dossiers, de nature professionnelle, continuent leur cheminement, notons :

- ⊙ Le projet de règlement sur l'utilisation des aiguilles sous le derme et celui sur l'administration de médicaments
- ⊙ Les lignes directrices sur l'évaluation du patient par nos deux groupes de professionnels
- ⊙ Le règlement sur la pratique en société en nom collectif et à responsabilité limitée

Plusieurs échanges ont porté sur l'intégration des thérapeutes du sport avec l'Office des professions.

Comme vous le constatez, au niveau professionnel, nos dossiers portent sur la compétence du membre tout au long de sa carrière et aussi sur les normes de pratiques reconnues par l'Ordre. Notre travail a toujours pour but de baliser les pratiques afin d'avoir le bon professionnel, au bon endroit et ce, au bon moment.

Les affaires administratives

L'Ordre a bénéficié de la réorganisation administrative et de la création des trois directions soit : la direction des services professionnels, la direction de l'amélioration de l'exercice et la direction des services administratifs.

La lecture attentive du rapport des différentes directions de l'Ordre nous permet un seul et même constat : la croissance dans tous les secteurs. Cette croissance des tâches administratives et des dossiers professionnels et politiques a nécessité l'engagement de personnel supplémentaire. Un poste de secrétaire, a été créé à la direction de l'amélioration de l'exercice.

Finances

Cette année, nous terminons l'exercice financier avec un équilibre budgétaire. Dans les faits, l'Ordre peut considérer son déficit de 5 179 \$ sur un budget total de 3 438 808 \$ comme étant un équilibre budgétaire. L'examen du rapport du vérificateur et des états financiers démontre toutefois un excédant des dépenses à plusieurs postes budgétaires notamment, au niveau des contentieux (syndic, discipline et honoraires), mais aussi des revenus supplémentaires principalement à la formation continue ce qui explique l'équilibre budgétaire.

Un fonds de réserve de 250 000 \$ et des actifs non répartis de 328 215 \$ nous permettent d'absorber le déficit courant sans inquiétude. Nous devons maintenir un fonds de réserve suffisant, tout en maintenant obligatoirement un équilibre entre les revenus et les dépenses.

Nous terminons l'exercice financier actuel avec la satisfaction d'avoir répondu entièrement à notre mandat de protection du public, par le contrôle de l'exercice et ce, dans un contexte d'évolution de la pratique professionnelle en physiothérapie.

Communications

Au printemps, l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec a relancé une campagne promotionnelle télévisuelle à Radio-Canada en reprenant la publicité télévisuelle de l'année précédente. Cette pub renvoyait à un physiotest sur le site de l'Ordre, lequel permettait au public de constater leur condition physique et leur donnait des pistes pour améliorer ou maintenir leur condition.

Promotion dans des publications externes

Parallèlement, étaient publiées pour une durée de huit semaines (chaque deux semaines), quatre publicités, dans La Presse, lesquelles allaient dans le même sens que la publicité télévisuelle, en interrogeant le lecteur sur l'avenir de sa capacité physique et en diffusant l'adresse du physiotest. Ce physiotest, auquel le public pouvait répondre, a attiré un peu plus de 1 000 visiteurs uniques par mois, tout au cours de l'année.

Cette année a également été une année de révision et de réforme pour notre site Web. Plusieurs documents sont disponibles en ligne. La croissance du site et sa bonification par les différentes directions de l'Ordre vous rendront la tâche plus simple, ne serait-ce que pour la consultation de documents ou du programme de formation continue.

L'objectif principal de notre action, en terme publicitaire, est le positionnement des professionnels de la physiothérapie dans un monde en évolution et en compétition. Nous maintiendrons le cap pour que la population ayant une déficience ou une incapacité, consulte le bon professionnel, un membre de l'OPPQ.

Notre partenariat de cœur avec les enfants

Cette année encore, votre générosité a été mise à contribution. L'Ordre a amassé près de 25 000 \$ pour la Fondation Charles-Bruneau. Grâce à un comité organisateur formé de gens d'affaires, le Tour cycliste a permis d'amasser plus de 400 000 \$. Cette activité de cœur doit être poursuivie, et votre généreux engagement, maintenu. Je vous en remercie !

Une année d'action

La lecture du rapport annuel vous permettra de réaliser que le Bureau a rencontré les objectifs qu'il s'était fixés et même au-delà et ce, avec le support et l'expertise du personnel de l'Ordre. Je tiens à remercier chaleureusement le travail soutenu et intense de toute l'équipe de l'OPPQ.

Je vous rappelle que l'Ordre vous informe régulièrement de tous ses dossiers professionnels ou administratifs par le site Web.

Le Président et directeur général



Paul Castonguay, pht, M. Sc.
Fellow of the Canadian Academy
of Manipulative Therapy

Rapport de la secrétaire générale

Louise Bleau, pht, D.É.S.S.
Secrétaire générale

Louise Courtois, pht
Chargée de dossiers à l'admission

Andrée Lachaîne
Secrétaire de direction

Hélène Brosseau
Secrétaire de la Secrétaire générale
et directrice des services professionnels

En tant que Secrétaire générale, je dois assumer la responsabilité de l'application du *Code des professions (Code)* et des règlements de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec dans la conduite des affaires de l'Ordre, mes devoirs m'étant dictés principalement par eux.

Les réunions du Bureau, du Comité administratif, l'Assemblée générale annuelle et, lorsque requises, les assemblées générales extraordinaires, sont des activités dont je dois assurer le déroulement dans le respect du *Code* et des règlements de l'Ordre.

Les inscriptions au Tableau des membres, la délivrance des permis, la délivrance des autorisations spéciales, la publication des décisions du Bureau dans les cas de radiation, limitation ou suspension d'exercice, suite aux recommandations reçues du Comité d'inspection professionnelle ou du Comité de discipline, sont autant de tâches qui sont sous ma responsabilité.

Sont également sous ma coordination, les activités du Comité d'admission, du Comité des règlements ainsi que celles du Comité de révision. Vous trouverez, dans les pages qui suivent, le rapport des activités de ces trois comités.

À titre de déléguée substitut, je participe aux réunions du Conseil interprofessionnel du Québec dont je suis, de plus, membre du Comité de la planification.

À l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie, je participe aux réunions des registraires, du *Board of Directors* et à l'Assemblée générale annuelle. Je suis également membre du *Evaluation Services Committee* ainsi que du *Best Practices IV Project* de l'Alliance.

Outre les activités prévues au *Code* et aux règlements de l'Ordre, j'ai participé aux travaux dans plusieurs dossiers, notamment :

- L'assurance responsabilité professionnelle
- Les travaux de l'Institut canadien d'information sur la santé, pour le développement d'une base de données sur les physiothérapeutes
- L'organisation du Rendez-vous de la physiothérapie les 29 et 30 septembre 2006
- Le comité d'étude sur le diagnostic en physiothérapie
- La poursuite de l'étude de la demande de reconnaissance professionnelle des thérapeutes du sport et des ostéopathes à l'Office des professions du Québec
- La mise en œuvre du Projet de loi no 86 - Accès à l'information et protection des renseignements personnels
- Des rencontres avec le corps professoral des programmes de Techniques en réadaptation physique des cinq collèges

Plusieurs autres activités ou représentations ont été faites :

- Rencontre des finissants en physiothérapie des universités québécoises ainsi que de ceux de l'Université d'Ottawa
- Rencontre des finissants du programme de techniques de réadaptation physique des cinq collèges
- Participation au Colloque « Clinique des lombalgies interdisciplinaires en Première ligne », 28 avril 2006
- Invitation au *Workshop on Common Platform, Legislation-Regulation* organisé par l'European Region of the WCPT, Croatie, 24 au 27 mai 2006

- ⊙ Participation au Congrès de l'Association canadienne de physiothérapie, 29 juin - 2 juillet 2006
- ⊙ Participation à la journée thématique de l'Ordre « La relation d'aide : quand, comment et jusqu'où ? » et au colloque « L'intradisciplinarité, au cœur de notre profession », les 29 et 30 septembre 2006
- ⊙ Participation au « Sixième forum international sur la reconnaissance des acquis et la reconnaissance des qualifications professionnelles », 15 au 18 octobre 2006 à Frédéricton
- ⊙ Participation au *Consensus Building Workshop «Integrating Internationally Educated Physiotherapists»*, Toronto, 30 novembre et 1^{er} décembre 2006

Ce sont là quelques activités et tâches qui constituent une partie de mes fonctions. Elles visent toujours l'amélioration de la pratique, dans le cadre de l'évolution de la physiothérapie, tant au niveau national qu'international. Elles sont accomplies dans le respect du *Code des professions* et des règlements de l'Ordre et surtout, dans le respect de la mission de l'Ordre qui est celle d'assurer la protection du public.

Rapport des élections

RESPONSABLE :

Louise Bleau, pht, D.É.S.S.
Secrétaire générale

SCRUTATEURS :

Danielle Brassard, pht
Hazel Lefebvre, pht
Jean Waddell, pht

SCRUTATEURS SUPPLÉANTS :

Sylvie Bradley, pht
Luce Beaudoin, pht
André Charest, pht

La secrétaire générale de l'Ordre est chargée de l'application du *Règlement sur les élections au Bureau*.

En vertu de l'article 6 du *Règlement sur les élections au Bureau*, le Bureau désigne trois (3) scrutateurs et trois (3) scrutateurs suppléants parmi les membres de l'Ordre qui ne sont ni membres du Bureau, ni employés de celui-ci.

Cette année, deux (2) postes d'administrateurs thérapeutes en réadaptation physique pour les régions Laval - Abitibi-Témiscamingue - Nord du Québec et Montréal et cinq (5) postes d'administrateurs physiothérapeutes pour les régions Bas St-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, Capitale Nationale, Chaudière - Appalaches et Laurentides - Lanaudière et Montérégie étaient en élections.

RAPPORT SUR LES ÉLECTIONS

Karel Larin, T.R.P., a été déclarée élue par acclamation au poste d'administratrice / thérapeute en réadaptation physique de la région Laval - Abitibi-Témiscamingue - Nord du Québec.

Isabelle Pelletier, T.R.P., a été déclarée élue à la majorité des votes au poste d'administratrice/thérapeute en réadaptation physique de la région Montréal.

Mario Regnière, pht, a été déclaré élu à la majorité des votes au poste d'administrateur/physiothérapeute de la région Capitale Nationale.

Danielle Richer, pht, a été déclarée élue par acclamation au poste d'administratrice/physiothérapeute de la région Montérégie.

Sylvain St-Amour, pht, a été déclaré élu à la majorité des votes au poste d'administrateur/physiothérapeute de la région Laurentides - Lanaudière.

Sylvain Trudel, pht, a été déclaré élu par acclamation au poste d'administrateur/physiothérapeute de la région Bas St-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine.



Activités du bureau et du comité administratif

PRINCIPALES RÉOLUTIONS 2006-2007

Chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, le 30^e Bureau a tenu 1 réunion régulière et le 31^e Bureau a tenu 5 réunions régulières et 2 réunions extraordinaires. Le Comité administratif a tenu, quant à lui, au cours du 30^e Bureau, 2 réunions régulières et au cours du

31^e Bureau, 6 réunions régulières. Elles se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*.

Ces réunions ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la

profession et de gérer les dossiers de nature plus administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées, tant par le Bureau que par le Comité administratif, se résument comme suit.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

- Étude des recommandations des membres présents à l'Assemblée générale annuelle 2006
- Décision de ne pas renouveler l'adhésion de l'Ordre à titre de membre institutionnel de la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC)
- Approbation des activités de formation offertes aux membres de l'Ordre
- Décision de dissoudre le Comité sur les activités professionnelles exercées par les thérapeutes en réadaptation physique, son mandat étant arrivé à terme
- Décision de démanteler le Comité de la formation continue, tel que défini, pour le remplacer par des comités *ad hoc* de consultation selon les besoins
- Décision que les comités *ad hoc* des normes prévus pour l'évaluation des guides et grilles de l'inspection professionnelle soient annulés. Que le comité *ad hoc* sur la contention et celui sur la rééducation périnéale finalisent leur mandat respectif et que soit créé le comité *ad hoc* sur les approches en neurologie
- Décision de former trois comités *ad hoc* pour étudier : le traitement des plaies en physiothérapie, l'obligation au bilan neurologique pour tous les cas vertébraux et la pertinence de l'application du test d'insuffisance vertébro-basilaire lors de l'évaluation cervicale
- Décision de diffuser un communiqué aux membres de l'Ordre les avisant qu'ils peuvent utiliser la rétroaction biologique (biofeedback) par échographie en temps réel comme moyen d'évaluation neuromusculosquelettique et de traitement
- Décision de déléguer au Comité administratif le pouvoir d'émettre des permis restrictifs temporaires, tel que prévu à l'article 42.1 du *Code des professions*
- Adoption de la *Planification triennale 2007-2010* de l'Ordre
- Adoption du document *Les activités réservées par la Loi 90 aux membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. Partage des activités réservées entre les deux groupes de professionnels membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*
- Adoption du document *Foire aux questions - 3*
- Adoption du document *Définitions, principes et cadre de la collaboration intradisciplinaire*
- Adoption du document *Lignes directrices pour l'enseignement clinique/stages dans le cadre du programme de techniques de réadaptation physique*
- Adoption du document *Lignes directrices pour la pratique de la rééducation périnéale et pelvienne*
- Adoption du document *La politique de formation continue 2006-2009 - Révision 2007 du cadre d'application*

Activités du bureau et du comité administratif

SERVICE D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- ⊙ Adoption du programme de surveillance générale 2006-2007 du Service d'inspection professionnelle
- ⊙ Approbation du projet pilote *Système de dépistage par indicateurs* comme ajout au programme de surveillance générale du Service d'inspection professionnelle

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- ⊙ Décision de permettre à cinq membres de l'Ordre de se faire entendre devant le Bureau de l'Ordre suite à des recommandations du Comité d'inspection professionnelle
- ⊙ Audience de trois membres devant le Bureau de l'Ordre suite à des recommandations du Comité d'inspection professionnelle
- ⊙ Décision d'imposer des cours et/ou des stages à cinq membres de l'Ordre, suite à des recommandations du Comité d'inspection professionnelle
- ⊙ Renouvellement du mandat de M^{mes} Michèle Giguère, Carolle Lavallée, Martine McMahon et Judith Soicher à titre de membres du Comité d'inspection professionnelle
- ⊙ Renouvellement du mandat des inspecteurs enquêteurs du Comité d'inspection professionnelle pour une période d'un an
- ⊙ Nomination de M. Claude Beaudry, à titre d'inspecteur

COMITÉ D'ADMISSION

- ⊙ Adoption des recommandations du Comité d'admission à l'égard des candidats étrangers et des demandes de réinscriptions après plus de trois (3) ans d'absence au Tableau des membres et des demandes de permis plus de trois (3) ans après la délivrance du diplôme
- ⊙ Décision d'accepter que les demandes d'équivalence des candidats formés à l'étranger et qui sont membres d'un ordre professionnel canadien bénéficient des ententes de l'*Accord de mobilité de la main-d'œuvre*
- ⊙ Décision d'exiger des frais de 650 \$ pour l'analyse du dossier d'un candidat étranger et un montant supplémentaire de 150 \$ si un candidat désire faire étudier son dossier pour les deux catégories de permis.

COMITÉ DE LA RECHERCHE CLINIQUE

- ⊙ Décision de reconduire le partenariat OPPQ-REPAR pour l'année 2007-2008 et adoption de son programme
- ⊙ Décision de modifier le programme de bourses et subventions 2007-2008 de l'Ordre

RÈGLEMENTATION

- ⊙ Adoption des versions française et anglaise du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*
- ⊙ Adoption des versions française et anglaise du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique*
- ⊙ Adoption des versions française et anglaise du *Règlement modifiant le règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Dossiers administratifs

- ⊙ Émission de 399 nouveaux permis et 114 réinscriptions
- ⊙ Radiation de 290 membres pour non-paiement de la cotisation
- ⊙ Radiation de trois membres à leur demande
- ⊙ Radiation d'un membre pour non-paiement complet de la cotisation
- ⊙ Statut de membre retraité accordé, suite à leur demande, à 16 membres de l'Ordre
- ⊙ Émission d'un permis restrictif temporaire
- ⊙ Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle 2006
- ⊙ Recommandation aux membres réunis en assemblée générale annuelle de retenir les services de la firme de vérificateurs comptables de M. Michel Forand pour l'année 2006-2007
- ⊙ Adoption du calendrier 2006-2007 des réunions du Comité administratif, du Bureau et de l'Assemblée générale du 31^e Bureau de l'Ordre
- ⊙ Décision de participer au projet relatif à la création d'une base de données sur les physiothérapeutes avec l'Institut canadien d'information sur la santé
- ⊙ Décision de renouveler l'assurance responsabilité professionnelle avec La Capitale
- ⊙ Décision de poursuivre l'implication de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec à la Fondation Charles-Bruneau
- ⊙ Adoption de la proposition de bail du 7151, de la rue Jean-Talon Est, au 10^e étage
- ⊙ Adoption des états financiers vérifiés au 31 mars 2006
- ⊙ Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2007-2008
- ⊙ Décision de ne plus imprimer le Physio-Québec et le programme de formation continue de l'Ordre
- ⊙ Adoption du document *Le harcèlement psychologique au travail*, en conformité avec la *Loi sur les normes du travail*
- ⊙ Adoption du document *Code d'éthique pour les membres du Bureau, les membres des divers comités et les employés oeuvrant au sein de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*

EMBAUCHE DE PERSONNEL

- ⊙ M^{me} Rosane Bigras, à titre de secrétaire de l'amélioration de l'exercice
- ⊙ M^{me} Annick Dumouchel, à titre de secrétaire de la syndique
- ⊙ M. Alain Rousseau, à titre de chargé de dossiers à la Direction de l'amélioration de l'exercice

NOMINATIONS

- ⊙ M. Paul Castonguay, délégué au Conseil interprofessionnel du Québec et M^{me} Louise Bleau, déléguée substitut
- ⊙ M. Serge Orzes, délégué de l'Ordre au Conseil québécois d'agrément et M^{me} Louise Bleau, déléguée substitut
- ⊙ M. Luc Hébert, président et M^{mes} Louise Banville, Louise Bleau et Rachel Brosseau ainsi que MM. Alain Godbout, Denis Martel, Serge Orzes, Marc Perron et Vincent Piette, membres du Comité d'étude sur le diagnostic en physiothérapie

Activités du bureau et du comité administratif

- ⊙ M^{me} Hélène Corriveau, membre du Comité d'étude sur le diagnostic en physiothérapie, en remplacement de M. Denis Martel
- ⊙ M^{me} Audrey Robitaille, administratrice de la région Chaudière-Appalaches, en remplacement de M. Jean-Louis Tremblay, pour la suite de son mandat se terminant en mai 2008
- ⊙ M. Uriel Pierre, membre du Comité d'équivalence et de reconnaissance en formation
- ⊙ M^{me} Rachel Dallaire, à titre d'experte pour agir dans une cause au bureau du syndic
- ⊙ Nomination de M^{mes} Marie-France D'Astous, Louise Perrin et Véronique Tanguay à titre d'inspecteurs du Service d'inspection professionnelle
- ⊙ Nomination de M^{me} Hélène Sabourin, à titre d'enquêtrice du Service d'inspection professionnelle
- ⊙ Nomination de M. Christian Jobin à titre de membre du Comité des règlements, en remplacement de M. Gaston Boivin
- ⊙ Nomination des membres du Comité de discipline pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010 qui sera composé comme suit : M^{mes} Renée Audet, Sonia Bureau, Michèle Comtois, Diane Courtemanche, Francine Demers, Louise Gariépy, Barbara Hamelin, Josée Montreuil, Hélène Riverin, Hélène St-Amand, Jocelyne Saint-Laurent et Johanne Tardif ainsi que de MM. Dany Gagnon, Daniel Gervais, Vincent Piette, Daniel Racine et Michel St-Amand, pour les physiothérapeutes et de M^{mes} Guylaine Beaumont, Louise Bérubé, Sophie Brunet, Caroline Coulombe, Martine Desbiens, Nadia Dugas, Hélène Duranceau, Julie Faucher, Karyne Marin, Nicole Robert Viens, Johanne Rose et Gervaise Tardif ainsi que de M. Claude Beaudoin, pour les thérapeutes en réadaptation physique
- ⊙ Nomination de M. Jean-Luc Simard à titre de membre du Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique

PRIX D'EXCELLENCE, BOURSES ET SUBVENTIONS DE RECHERCHE CLINIQUE

- ⊙ M. Denis Gravel, récipiendaire du Prix d'excellence de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- ⊙ M. Hugo Rioux, récipiendaire du Prix Engagement / physiothérapeute
- ⊙ M^{me} Anne-Marie Gauthier, récipiendaire du Prix Engagement / thérapeute en réadaptation physique
- ⊙ M^{me} Renée Laplace, récipiendaire du Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec, suite à la recommandation de sa candidature par le Bureau de l'Ordre
- ⊙ M^{me} Elizabeth Dannenbaum et M. Dany Gagnon, respectivement récipiendaires d'une subvention de recherche en partenariat OPPQ-REPAR pour l'année 2005-2006
- ⊙ M^{mes} Andra Calota et Isabelle Gagnon, respectivement récipiendaires d'une subvention de recherche en partenariat OPPQ-REPAR pour l'année 2006-2007
- ⊙ M^{me} Karine Rivest, récipiendaire d'une subvention de recherche clinique unique de l'Ordre
- ⊙ M^{mes} Andra Calota, Anne-Marie Côté, Évelyne Gentilcore-Saulnier, Anne-Marie Girard et Claudine Martin, respectivement récipiendaires d'une bourse d'études de maîtrise de type recherche
- ⊙ M^{me} Isabelle Pearson, récipiendaire d'une bourse d'études de maîtrise de type professionnel
- ⊙ M^{me} Stéphanie Goupil, récipiendaire d'une bourse d'études de baccalauréat

PRIX D'EXCELLENCE CLINIQUE ÉTUDIANT

- ⊙ M^{me} Nancy El-Bared, pour l'Université McGill
- ⊙ M^{me} Amélie Leblanc, pour l'Université Laval

Activités du bureau et du comité administratif

- ⊙ M^{me} Isabelle Lessard, pour le Collège de Chicoutimi
- ⊙ M^{me} Josée Lemay, pour le Collège François-Xavier Garneau
- ⊙ M^{me} Stéphanie Moreau, pour le Collège Montmorency
- ⊙ M^{me} Josée Samson-Martin, pour le Collège Marie-Victorin
- ⊙ M. Jean-François D'Amours, pour le Collège de Sherbrooke

MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMERCIEMENTS

- ⊙ MM. Réjean Murray, Jacques Riopel, Jean-Luc Simard et Jean-Louis Tremblay pour leur implication au sein du Bureau de l'Ordre et leur contribution à l'avancement des dossiers de l'Ordre, au cours de leur mandat
- ⊙ M. Jean-Louis Tremblay, pour son implication et sa contribution à l'avancement des dossiers de l'Ordre
- ⊙ M. Paul Castonguay pour sa nomination à titre de président de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie
- ⊙ M^{me} Louise Bleau pour sa nomination à titre de membre du *Equivalency Standards Review Working Committee to the Best Practices IC Project* de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie
- ⊙ Membres du Comité sur les activités professionnelles exercées par les thérapeutes en réadaptation physique, pour l'excellence du travail accompli

La Secrétaire générale,

Louise Bleau

Assemblée générale annuelle

Date : 29 septembre 2006
Lieu : Holiday Inn Select Québec centre-ville, à Québec
Membres présents : 154 membres
Sujets : Rapports sur les élections, de la présidence, des activités du Bureau et du Comité administratif, du Comité de la recherche clinique en physiothérapie et des états financiers 2005-2006
Nomination des vérificateurs pour l'année 2006-2007
Approbation d'une hausse de cotisation pour 2007-2008
Exposé sur la Politique de formation continue de l'Ordre
Les membres déposent quatre (4) recommandations au Bureau.

La Secrétaire générale,

Louise Bleau

BUREAU DE LA SYNDIQUE

Louise-Marie Dion, pht
Syndique

Judith Brillant, T.R.P.
Syndique adjointe

Nicole Charlebois, pht
Syndique adjointe

Jacques Guimond, pht
Syndic adjoint

Ruth Perreault, pht
Syndique adjointe

Louise Richard, T.R.P.
Syndique adjointe

Lise Corbeil
Secrétaire de la syndique
(jusqu'au 28 novembre 2006)

Annick Dumouchel
Secrétaire de la syndique
(à partir du 12 février 2007)

MANDAT

Le *Code des professions* confie au syndic le mandat de faire enquête suite à toute information selon laquelle un(e) physiothérapeute ou un(e) thérapeute en réadaptation physique aurait commis une infraction aux dispositions de ce *Code* ou aux règlements de l'Ordre.

ACTIVITÉS

Le Bureau du syndic a analysé les différends qui présentaient des interrogations concernant le *Code des professions* ou la réglementation de l'Ordre et 38 nouveaux dossiers ont fait ou feront l'objet d'une enquête. De ces enquêtes, 20 impliquent des physiothérapeutes et 18 concernent des thérapeutes en réadaptation physique. On note une diminution de 20,8 % comparativement à l'année antérieure.

En cours d'année, le Bureau du syndic a soumis au Comité d'inspection professionnelle le cas de 6 physiothérapeutes et de 4 thérapeutes en réadaptation physique pour lesquels il avait des motifs de croire que la compétence devait faire l'objet d'une vérification ou d'une enquête. D'autre part, le Comité d'inspection professionnelle a acheminé 6 signalements au Bureau du syndic dans le cas de 6 thérapeutes en réadaptation physique.

Le Bureau du syndic a tenu une journée de rencontre à l'interne, soit le 22 novembre 2006 dans des buts de formation et afin de discuter stratégie et orientation.

Des sessions de formation sur la déontologie ont été offertes aux étudiants dans les trois maisons d'enseignement universitaires par M^{mes} Louise-Marie Dion, syndique,

pht, et Nicole Charlebois-Refae, syndique adjointe, pht, et au niveau collégial par M^{me} Judith Brillant, syndique adjointe, T.R.P., aux CÉGEP Montmorency et François-Xavier Garneau.

Un membre du Bureau du syndic a participé aux cinq rencontres du corps professoral des maisons d'enseignement collégiales avec le président, M. Paul Castonguay et M^{me} Louise Bleau, secrétaire générale.

M^{mes} Louise-Marie Dion et Judith Brillant ont participé à 3 rencontres tenues à la demande de milieux privés ou du réseau de la santé à l'échelle provinciale dans le cadre de l'application du *Décret concernant l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec*.

Les membres du Bureau du syndic ont suivi les diverses sessions d'information ou de formation offertes par le Conseil interprofessionnel du Québec notamment à travers le forum du syndic.

Le *Manuel de politiques et procédures du Bureau du syndic* a été finalisé en cours d'exercice.

SIGNALEMENTS OU ALLÉGATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

N. B. : Certains dossiers font l'objet d'une enquête sur la possibilité de plus d'une infraction.

Actes dérogoatoires à la dignité de la profession	2
Actes professionnels non dispensés	1
Compétence	7
Conflit d'intérêt	2
Secret professionnel	1
Infraction à l'article 4 du <i>Décret d'intégration</i>	17
Infraction à caractère sexuel	2
Informations à fournir au client (évaluation et traitements)	2
Intégrité	7
Refus de donner les traitements nécessaires	1
Règlement sur la publicité	1
Règlement sur la tenue des dossiers	2
Rupture du lien de confiance	6

ORIGINE DES SIGNALEMENTS OU ALLÉGATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

Bureau du syndic	6
Client(e)	19
Collègue	3
Comité d'inspection professionnelle	6
Organisme payeur	1
Professionnel autre que membre de l'OPPQ	3
TOTAL	38

SUIVI DES DEMANDES D'ENQUÊTE

Dossiers actifs au 31 mars 2006	35
Nouveaux dossiers au cours de l'exercice	38
TOTAL	73
Dossiers fermés au cours de l'exercice	33
Dossiers réglés en conciliation	0
Plaintes disciplinaires déposées	10
Dossiers actifs au 31 mars 2007	30
TOTAL	73

DONNÉES STATISTIQUES

Les 38 dossiers d'enquête ouverts au cours de l'exercice concernent :

Catégorie de membres :

20 physiothérapeutes et 18 thérapeutes en réadaptation physique

Sexe : 18 hommes et 20 femmes

Milieu de pratique : 36 en milieu privé, 2 en milieu public.

DEMANDE DE RÉVISION

Un (1) dossier a fait l'objet d'une demande de révision à la suite de la décision du syndic de ne pas loger de plainte disciplinaire.

PLAINTES DISCIPLINAIRES

Il y a 10 plaintes qui ont été déposées en cours d'exercice par le Bureau du syndic devant le Comité de discipline, dont 6 concernaient des physiothérapeutes et 4 des thérapeutes en réadaptation physique.

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Aucune demande à ce chapitre n'a été reçue. Une situation a été réglée d'un commun accord entre les deux parties sans recours au mécanisme officiel.

USURPATION DU TITRE

Une enquête est en cours sous cette rubrique.

D'autre part, des interventions ont été faites auprès de 5 personnes utilisant les titres réservés de pht ou T.R.P. sans être membres de l'OPPQ. Trois de ces personnes ont régularisé leur situation auprès de l'Ordre et les 2 autres ont apporté les correctifs demandés.

PRATIQUE ILLÉGALE DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES RÉSERVÉES AUX MEMBRES DE L'OPPQ

Des interventions ont été faites auprès de 2 personnes pratiquant les activités réservées aux membres de l'OPPQ. Dans les deux cas, ces personnes ont régularisé leur situation auprès de l'Ordre.

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Rapport de la directrice des services professionnels

Louise Bleau, pht, D.É.S.S.

Secrétaire générale et directrice des services professionnels

Judith Brillant, T.R.P.

Chargée de projets, thérapeute en réadaptation physique

Hélène Brosseau,

Secrétaire de la Secrétaire générale et directrice des services professionnels

Danielle Huet, B.A.

Agente de communication

Andrée Lachaîne

Secrétaire de direction

Julie Martin,

Avocate

Serge Orzes, pht, D.É.S.S.

Chargé de projets, physiothérapeute

Louise Richard, T.R.P.

Avocate

Marie-France Salvas,

Avocate

La Direction des services professionnels se tient constamment à la fine pointe de l'information concernant le devenir de la profession, tant sur le plan national qu'international, en relation avec ses nouveaux rôles, ses nouveaux champs de compétence et son évolution juridique et professionnelle. Cette Direction assure le support nécessaire à différents comités de l'Ordre notamment, au Comité de recherche clinique en physiothérapie, au Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique. Cette Direction, en plus d'organiser le colloque et l'assemblée générale annuelle, est également responsable du plan

de communication de l'Ordre, de l'édition du *Physio-Québec*, du *Physio-Info* et de l'élaboration des brochures et dépliants (fiches conseils) de l'Ordre.

Bref, la Direction des services professionnels est engagée dans de multiples dossiers diversifiés et assure un solide support quant aux assises internes de la Direction générale de l'Ordre en plus d'avoir cette particularité d'accueil aux membres et d'ouverture au monde. Cette Direction est à la fois l'essence, les fondements et la représentativité de l'Ordre.

Par ailleurs, cette étroite collaboration avec la Direction générale de l'Ordre ainsi qu'avec les autres directions assure le respect des objectifs relatifs au mandat de l'Ordre qui est celui de la protection du public.

La Direction des services professionnels et les chargés de projets ont, entre autres, contribué aux dossiers suivants :

LE CHAMP PROFESSIONNEL ET LES DOSSIERS PROFESSIONNELS :

- Précisions demandées concernant le *Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes* sont au cœur de nos activités notamment, les travaux sur la révision du partage des activités réservées par la Loi 90, la Foire aux questions 3
- Support au Comité sur les activités professionnelles des thérapeutes en réadaptation physique
- Participation au développement du document *Définition, principes et cadre de la collaboration intradisciplinaire*
- Tenue du Colloque 2006 : « L'intradisciplinarité : au cœur de notre profession »
- Préparation du Colloque 2007 : « La gestion des risques en physiothérapie »
- Suivi relatif à la prescription des aides à la marche avec la Régie d'assurance maladie du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux
- Poursuite de l'étude des demandes de reconnaissance professionnelle des thérapeutes du sport et des ostéopathes
- Support au Comité d'étude sur le diagnostic en physiothérapie qui a tenu six (6) réunions
- Support au comité *ad hoc* d'experts sur la rééducation périnéale et pelvienne qui a développé les *Lignes directrices sur la rééducation périnéale et pelvienne* approuvées par le Bureau du 23 mars 2007
- Travail sur la planification stratégique 2007-2010 adoptée par le Bureau le 9 février 2007
- Participation à l'élaboration des commentaires sur le document *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité* (commission parlementaire)
- Travail sur les principes cadres pour une organisation optimale des ressources professionnelles en physiothérapie.

Outre les différents dossiers traités à l'Ordre, une partie importante de nos activités consiste à répondre aux diverses interrogations provenant de la part du public et de nos membres. Ainsi, près de 40 000 appels téléphoniques ont été reçus à l'Ordre au cours de la dernière année. En octroyant un temps moyen de 10 minutes par appel reçu (incluant le temps de recherche nécessaire à la réponse), cette activité correspond à un peu plus de quatre (4) postes à temps plein.

Cette activité correspond à notre mandat de protection du public. Des campagnes de promotion efficaces auprès de la population et une volonté de supporter l'exercice professionnel des membres de l'Ordre font en sorte que cette activité est en croissance continue ces dernières années.

REPRÉSENTATIONS :

- Membre du Comité d'orientation de l'Agence d'Évaluation des Technologies et des Modes d'Intervention en Santé (AETMIS), agence relevant du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
- Membre du conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément
- Participation au kiosque de l'Ordre lors du Grand rendez-vous Santé et Sécurité du Travail de la Commission de la santé et de la sécurité du travail

PARTICIPATION À DES COLLOQUES - CONGRÈS - JOURNÉES SCIENTIFIQUES :

- Colloque du CHUM : « L'interdisciplinarité défi ou déni ? », tenu le 6 avril 2006 à Montréal
- Colloque : « Clinique des lombalgies interdisciplinaires en Première ligne », le 28 avril 2006
- Journée scientifique 2006 du REPAR : « Le réseautage en réadaptation sur la scène canadienne », tenue le 26 mai à Montréal
- Journée thématique de l'Ordre : « La relation d'aide : quand, comment et jusqu'où ? », le 29 septembre 2006.

Vous trouverez dans les pages suivantes les rapports des services juridiques ainsi que celui du service des communications.

Affaires juridiques

Les avocates des services juridiques ont un rôle de conseil auprès des différentes directions et des divers comités de l'Ordre. Elles voient également à la rédaction et à la révision des règlements ainsi qu'aux obligations légales de l'Ordre.

La révision de l'ensemble de la réglementation de l'Ordre se poursuit. Tout d'abord, soulignons que le *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique* a été publié à titre de projet dans la *Gazette officielle du Québec*. Il entrera en vigueur à la suite de son adoption par le gouvernement.

Les avocates ont modifié le projet de *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle* et ce, pour tenir compte des nouvelles procédures d'inspection professionnelle de l'Ordre. Le projet a été présenté aux administrateurs du Bureau. Il devra faire l'objet d'une consultation auprès des membres de l'Ordre avant d'être adopté par le Bureau de l'Ordre et par l'Office des professions du Québec.

Le projet de *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* permettra notamment aux membres de l'Ordre d'administrer des médicaments sous ordonnance. Ce règlement devra être adopté par le Bureau du Collège des médecins et ensuite, présenté à l'Office des professions du Québec en vue de son adoption par le gouvernement.

Le projet de *Règlement sur une activité de formation continue des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en compléments d'autres moyens* sera présenté aux administrateurs du Bureau lors d'une prochaine

réunion. Par la suite, il devra faire l'objet d'une consultation auprès des membres de l'Ordre avant d'être adopté par le Bureau de l'Ordre et par l'Office des professions du Québec.

Le projet de *Règlement sur les normes d'équivalence* a été soumis au Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique qui a émis un avis favorable. Le projet de règlement a, par la suite, été adopté par le Bureau. Il sera publié prochainement, à titre de projet, dans la *Gazette officielle du Québec*.

Le projet de *Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société* a été présenté aux administrateurs du Bureau. Les administrateurs ont donné le mandat aux avocates de commencer les discussions avec l'Office des professions du Québec, relativement au projet de règlement.

Le projet de *Règlement modifiant le règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des physiothérapeutes ou des thérapeutes en réadaptation physique* a été adopté par le Bureau de l'Ordre.

Le projet de *Règlement sur les cours et les stages de perfectionnement* a été présenté au Comité des règlements ainsi qu'aux administrateurs du Bureau. Il fera l'objet d'une consultation auprès des membres, 30 jours avant son adoption par le Bureau de l'Ordre.

Les avocates ont également procédé à la rédaction d'un projet de *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes*. Ce projet devra être présenté aux administrateurs du Bureau.

Les avocates ont aussi collaboré à la révision de la *Politique de formation continue* ainsi qu'aux travaux du Comité *ad hoc* sur la contention. Les avo-

cates ont aussi reçu le mandat d'analyser les modifications au *Code des professions* soumises par l'Office des professions du Québec, de revoir les impacts de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying* sur les activités de l'Ordre ainsi que de surveiller et intervenir dans les cas d'exercice illégal en physiothérapie et d'usurpation de titres.

Elles ont également effectué une présentation sur les aspects juridiques de la profession de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique, dans le cadre du cours « Introduction à la pratique de la physiothérapie au Québec pour les candidats formés à l'étranger ».

Elles ont travaillé à la mise en application des changements imposés aux ordres professionnels par les modifications apportées par le projet de loi 86 à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* et le *Code des professions*. Ces travaux se poursuivront plus particulièrement jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions, en septembre 2007.

Elles ont aussi participé aux travaux de l'Ordre avec l'Institut canadien d'information sur la santé concernant les données en physiothérapie. Ces travaux se poursuivront jusqu'à la signature d'une entente.

Les avocates continuent d'apporter support et soutien aux membres pour l'interprétation de l'ensemble de la réglementation de l'Ordre notamment, du *Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique* et de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (Loi 90).

Communications

Le service des communications contribue au rayonnement de l'Ordre auprès du public, de ses membres et dans l'ensemble du réseau de la santé. Ce service orchestre les activités de visibilité, les campagnes de promotion et d'affaires publiques ainsi que toute forme de publicité, et ce, dans le respect de notre enveloppe budgétaire. Son rôle est de participer notamment aux activités reliées à la semaine de la physiothérapie, au colloque et à la journée thématique de la formation continue, à la remise des prix de l'Ordre et de collaborer à l'organisation de tout autre événement visant à la promotion des professions de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique. Le service des communications voit à l'aspect dynamique du site Web et répond à toute demande d'information du public et des membres de l'Ordre.

Le service des communications assume, en outre, un rôle de support en matière de communication et de soutien technique auprès de certaines directions de l'Ordre. Le service des communications voit à la création du plan global de communication et à sa mise en œuvre au niveau des publics interne et externe de l'Ordre.

Le service des communications est responsable de la revue *Physio-Québec* ainsi que de tous les documents promotionnels, tels les brochures, les affiches et les dépliants. Il coordonne également la production du rapport annuel de l'Ordre. De plus, le service des communications s'occupe du site Web de l'Ordre, une vitrine dynamique auprès de nos publics cibles, et il contribue à sa mise à jour et au maintien de l'intérêt qu'il doit susciter chez ses

visiteurs. On y retrouve le *Physio-Québec* intégral depuis la publication d'automne 2006. Compte tenu qu'en date du 23 mars 2007, la décision de ne plus imprimer le *Physio-Québec* a été prise par le Bureau de l'Ordre, le *Physio-Québec* printemps 2007 était la dernière version papier de cette revue.

CAMPAGNE PROMOTIONNELLE PRINTANNIÈRE

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec a lancé une campagne promotionnelle télévisuelle à Radio-Canada en diffusant une publicité qui montre des participants à un marathon de Houla-oups et dont le message met l'accent sur le fait de profiter de la vie au maximum et le plus longtemps possible avec l'aide d'un professionnel de la physiothérapie. Cette pub donne l'adresse du site Web où les gens peuvent répondre directement à un questionnaire, physiotest, qui leur permet de voir le profil de leur condition physique et qui leur donne des pistes pour l'améliorer ou la maintenir.

PROMOTION DANS DES PUBLICATIONS EXTERNES

Parallèlement, étaient publiées pour une durée de huit semaines (chaque deux semaines), quatre publicités, dans *La Presse*, lesquelles allaient dans le même sens que la publicité télévisuelle, en interrogeant le lecteur sur l'avenir de sa capacité physique et en diffusant l'adresse du physiotest. Ce physiotest, auquel le public pouvait répondre, a attiré pas moins de 8 261 visiteurs uniques au cours de l'année.

LE TOUR DE LA FONDATION CHARLES-BRUNEAU-OPPQ

Participer au Tour, à titre de **partenaire** est une façon de sensibiliser les gens à une réalité qui touche

plus de 2 000 enfants à travers le Québec, soit le cancer, et de contribuer concrètement à l'avancement de la recherche. Cette année, l'Ordre commanditait les casquettes, sur lesquelles apparaissait l'adresse du physiotest et les casques de protection des cyclistes, ce qui a donné une excellente visibilité dans les médias écrits et à TVA. Nous avons atteint notre objectif de 25 000 \$. Merci à tous nos donateurs !

SEMAINE DE LA PHYSIOTHÉRAPIE 2006

Du 25 septembre au 1^{er} octobre 2006, avait lieu la Semaine de la physiothérapie, nouvellement instituée par l'Ordre. Du 18 septembre au 1^{er} octobre, nous avons assisté à la reprise de notre publicité télévisuelle, parue au printemps, à Radio-Canada et sur d'autres chaînes télé ainsi qu'à la poursuite de l'achalandage sur le site de notre physiotest diffusé sur le Web. La collaboration constante des correspondants régionaux contribue au succès de cet événement. Plusieurs articles ont été publiés dans les quotidiens et les journaux locaux, des entrevues télévisuelles et radiophoniques ont aussi été réalisées ! Merci à tous les correspondants régionaux qui ont su se prêter au jeu des relations médias permettant ainsi un plus grand rayonnement de nos professions !

RENDEZ-VOUS DE LA PHYSIOTHÉRAPIE 2006

Les 29 et 30 septembre 2006 à Québec, avait lieu le Rendez-vous de la physiothérapie, événement qui a connu un énorme succès et, dans le cadre duquel étaient regroupés la journée thématique de la formation continue et le colloque de l'OPPQ, le tout clôturé par une soirée sociale le samedi soir.

SITE WEB DE L'OPPQ

Pour répondre à une demande grandissante des membres et des employeurs, nous avons mis sur pied la possibilité d'afficher et de consulter des petites annonces sur le site Web de l'Ordre, en date du 1^{er} mars 2006. Nous avons affiché cette année une

centaine de petites annonces, es-suyant ainsi les frais de mise en place du système et cumulant un profit net. Compte tenu du fait que nous n'imprimons plus le *Physio-Québec*, le service des communications a travaillé pour établir la version Web du *Physio-Québec* pour l'été et

l'automne 2007. De plus, le service des communications a dû revoir la répartition des informations sur le site et planifier l'affichage de publicités encadrées sur le site pour nos annonceurs en plus de l'affichage de petites annonces.

DIRECTION DE L'AMÉLIORATION DE L'EXERCICE

Rapport du directeur de l'amélioration de l'exercice

Gaétan Coulombe, pht, M.A.P.
Directeur de l'amélioration de l'exercice

Rosane Bigras
Secrétaire de l'amélioration de l'exercice

Isabelle Nadeau, pht, M.A.
Coordonnatrice de l'inspection professionnelle
Secrétaire du Comité d'inspection professionnelle

Jenny Ferland, T.R.P.
Chargée de dossiers à l'inspection professionnelle

Mélanie Dalpé
Secrétaire de l'inspection professionnelle

Linda Labelle, pht, D.S.A.
Coordonnatrice de la formation continue

Alain Rousseau, T.R.P.
Chargé de dossiers à la formation continue

Sylvie Bérard
Secrétaire de la formation continue

Tout d'abord, comme toutes les autres directions, la Direction de l'amélioration de l'exercice (D.A.E.) a procédé à sa planification stratégique pour les années 2007-2010. La D.A.E. poursuit donc son mandat de développement des coordinations de l'inspection professionnelle et de la formation continue et assure aussi le suivi de leurs opérations.

Consécutivement aux nouveaux dossiers gérés par la D.A.E., l'année 2006-2007 a apporté des remaniements au sein du personnel régulier de la direction. En effet, M^{me} Rosane Bigras s'est jointe à l'équipe à titre de secrétaire à la direction de l'amélioration de l'exercice, le 1^{er} mai 2006. Aussi, en septembre 2006, le poste de chargée de dossiers à la direction de l'amélioration de l'exercice s'est vu scinder en deux postes distincts et fut réparti dans chacune des deux coordinations. Depuis cette date, M^{me} Jenny Ferland, thérapeute en réadaptation physique, occupe le poste de chargée de dossiers à l'inspection professionnelle et M. Alain Rousseau, thérapeute en réadaptation physique, s'est vu attribuer celui de chargé de dossiers à la formation continue.

L'année 2006-2007 a été marquée principalement par l'entrée en vigueur de la *Politique de formation continue des membres de l'Ordre*, le 1^{er} avril 2006. La D.A.E. a ainsi procédé à la lecture et à l'examen de toutes les suggestions et commentaires envoyés par les membres suite à cette implantation. Tel que prévu, l'étude de toutes ces lettres a amené une révision de ladite *Politique*

afin de mieux l'adapter à la réalité du terrain ainsi qu'aux données probantes se rapportant au développement professionnel en cours de carrière. C'est dans cette optique que l'Ordre s'est impliqué dans le Comité sur le développement professionnel inter ordres, chapeauté par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). D'ailleurs, la D.A.E. a poursuivi, tout au long de l'année, sa constante participation aux différents forums du CIQ.

Quant à la journée thématique de la formation continue, elle s'est tenue conjointement avec le colloque annuel de l'Ordre pour créer une grande activité de formation et d'information : le Rendez-vous de la physiothérapie. Le thème de la journée thématique, tenue le 29 septembre 2006 à Québec, a porté sur la relation d'aide. En plus des 221 membres participants, 7 non-membres ont pu assister à la journée.

Tout au cours de l'année, l'élaboration d'un moyen de surveillance complémentaire par indicateurs qui servira de dépistage pour un deuxième niveau d'inspection professionnelle fut en branle. Un projet pilote, portant sur des indicateurs d'un des règlements sur la tenue de dossiers, a d'ailleurs été présenté et adopté pour la prochaine année financière.

De plus, la D.A.E. a travaillé à l'exploration d'un mécanisme de gestion des stages pour les membres se voyant imposer un stage de perfectionnement, selon l'article 113 du *Code des*

professions. Désormais, ce nouveau mode de fonctionnement relèverait directement de l'Ordre et ne se ferait plus par l'entremise des universités, tel que vécu auparavant.

Toujours dans le souci d'informer les futurs professionnels sur les activités relatives à la D.A.E., divers collèges et universités ont pu bénéficier d'une présentation qui explique les rôles et fonctions de cette direction.

Visant toujours la compétence des membres de l'Ordre, la D.A.E. a travaillé aussi, en collaboration avec des comités d'experts, à l'élaboration de lignes directrices se rattachant à la pratique des membres sur le terrain. En effet, aux comités *ad hoc* sur la rééducation périnéale et pelvienne et sur la contention, s'est ajouté le comité *ad hoc* sur les approches en neurologie. De plus, une demande de créer deux comités a été accordée par les administrateurs du Bureau : un premier sur le test d'insuffisance vertébrobasilaire et un second sur le bilan neurologique dans les évaluations physiothérapeutiques. Ces comités travailleront donc à relever les dernières données probantes pour chacun de leur sujet respectif.

Afin d'assurer un suivi adéquat de ses dossiers, la D.A.E. continue de se mettre à jour en assistant à différents colloques ou congrès. En effet, la D.A.E. a participé à différentes activités notamment le colloque sur l'interdisciplinarité du CHUM, le 6 avril 2006, la présentation du projet CLIP, le 28 avril 2006 et le congrès annuel de l'Association Canadienne de Physiothérapie à St John, Nouveau Brunswick, du 29 juin au 2 juillet 2006.

Dans le cadre de la Commission parlementaire sur l'accessibilité des soins de santé, la D.A.E., en collaboration avec la direction générale et la direction des services professionnels, a participé à ladite Commission, le 7 juin 2006.

Coordination de la formation continue

La Coordination de la formation continue est responsable de la planification, de l'évaluation, de l'organisation et de la mise en application des activités de formation continue proposées dans le *Programme de la formation continue (Programme)* après avoir procédé à l'identification des besoins de formation des membres. Le *Programme 2006-2007* comptait 51 formations différentes dont certaines furent offertes plus d'une fois. Les membres ont pu y découvrir 4 nouvelles activités conjointes pour physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique et 3 nouvelles activités pour physiothérapeutes.

La Coordination de la formation continue a assumé le support nécessaire au bon fonctionnement des *Comités ad hoc d'approbation des cours*. Cinq de ces comités ont été créés, durant l'année financière 2006-2007, afin de procéder à l'évaluation de nouvelles formations. Au total, 120 activités de formation continue ont été offertes (une hausse de 43 activités par rapport à 2005-2006) : 102 de ces activités ont été données et 18 ont dû être annulées (15 par manque d'inscriptions). Vingt (20) activités globe-trotters ont été organisées, comparativement à 7 l'année précédente, amenant ainsi nos formateurs à prendre la route du Québec (Rouyn-Noranda, Amqui, Montréal, Longueuil, Chicoutimi, Québec, Amos, Maria, Victoriaville, St-Jean-sur-Richelieu, Notre-Dame-du-Lac, St-Georges-de-Beauce et Lachine) et du Nouveau-Brunswick.

Une augmentation significative de la participation à des activités présentant des modes d'enseignement et d'apprentissage différents ressort aussi de l'année 2006-2007. En effet, il y a eu une augmentation de la participation aux activités de formation en ligne (90 participants comparativement à 23 en 2005-2006) ainsi qu'une hausse du nombre d'articles scientifiques commandés, qui est passé de 34 à 256.

De plus, durant l'année 2006-2007, la Coordination de la formation continue a assisté le directeur de l'amélioration de l'exercice dans le dossier de la révision de la *Politique de formation continue*. Par la suite, elle a vu à la modification des différents formulaires utilisés par les membres lors des demandes de dispense, d'évaluation des activités de formation et d'attribution de HFC ainsi qu'à l'adaptation et l'amélioration de la section du site Internet réservée à la *Politique de formation continue*. La Coordination de la formation continue assure aussi le bon fonctionnement du Comité d'équivalence et de reconnaissance en formation (CÉRF) et des comités *ad hoc* d'approbation des cours dans le cas des demandes d'évaluation d'activités à pondération double, extérieures à l'Ordre. L'étude de trois des cinq demandes d'évaluation reçues a été amorcée au cours de l'année.

La coordonnatrice de la formation continue a aussi travaillé conjointement avec le directeur de l'amélioration de l'exercice dans l'organisation de la cinquième Journée thématique de la formation continue annuelle de l'Ordre (appelée auparavant *Journée scientifique*) : « La relation d'aide : quand, comment et jusqu'où ? » Le vif intérêt pour cette journée, qui s'est tenue à Québec le 29 septembre 2006, a suscité la participation de 221 membres soit 159 physiothérapeutes et 62 thérapeutes en réadaptation physique.

L'Ordre, après six années de membership à la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC), n'a pas renouvelé son adhésion étant donné la mise en place de la *Politique de formation continue* et de son système de HFC (Heures de Formation Continue). L'entente avec la maison de reproduction Copibec, conclue en août 2002, a également été poursuivie permettant ainsi, à l'équipe des formateurs, l'utilisation de matériel protégé par la *Loi sur le droit d'auteur*.

Coordination de l'inspection professionnelle

Au cours de l'année 2006-2007, plusieurs événements ont influencé l'organisation du travail au sein de l'équipe de l'inspection professionnelle. M. Alain Rousseau, thérapeute en réadaptation physique a terminé, en septembre 2006, le remplacement de M^{me} Jenny Ferland au poste de chargée de dossiers à l'inspection professionnelle. Trois autres professionnels ont gagné les rangs de l'équipe d'inspecteurs/enquêteurs : M^{mes} Louise Perrin et Véronique Tanguay, physiothérapeutes ainsi que M^{me} Marie-France D'Astous, thérapeute en réadaptation physique.

Beaucoup d'efforts ont donc été consentis à la formation de ces personnes afin de leur permettre de remplir adéquatement leur mandat. Le processus d'inspection professionnelle était au cœur de ces formations ; la rédaction des rapports et les politiques et procédures ont aussi fait l'objet d'une attention particulière.

Les inspecteurs/enquêteurs ont participé à une journée d'étude qui leur a permis de faire le point sur quelques éléments à intégrer au moment de l'inspection. Ainsi, au cours de cette journée et à la suite de la présentation de M. Jean-Pierre Dumas, les inspecteurs/enquêteurs ont été sensibilisés aux nouvelles données probantes sur les épreuves de stabilité de la région cervicale et sur celles évaluant la neurodynamique du membre supérieur.

M^{me} Isabelle Nadeau, coordonnatrice de l'inspection et secrétaire du Comité d'inspection professionnelle (CIP) a également été appelée à participer à plusieurs formations offertes par le Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ). Ainsi, le 12 mai 2006, la formation portait sur les modifications apportées au *Code des Professions*. En mars 2007, ont eu lieu une journée d'information sur l'impact de la Loi 86 et un déjeuner-conférence présentant les résultats d'un sondage sur l'inspection professionnelle effectué auprès de plusieurs ordres professionnels, dont l'OPPQ. En novembre 2006, M^{me} Jenny Ferland a assisté à une journée de formation, également offerte par le CIQ, portant sur les aspects juridiques de l'inspection.

Quatre rencontres d'information sur la tenue des dossiers, qui ont eu lieu dans quatre (4) villes du Québec, ont donné l'occasion à la secrétaire du CIP de présenter, aux membres présents lors de ces réunions, les exigences de l'Ordre quant à la tenue des dossiers. Ces rencontres sont également l'occasion de préciser le processus d'inspection professionnelle et d'éclairer la tenue des dossiers sous l'angle nouveau du *Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique*. Une rencontre semblable a également eu lieu à l'Université Laval afin d'informer le plus tôt possible les futurs membres sur les exigences de la tenue des dossiers et le processus d'inspection professionnelle.

Toujours soucieux d'ajuster ses outils de travail à la pratique de ses membres, le CIP a révisé et mis à jour le *Guide sur la tenue des dossiers des clients présentant une atteinte neuropédiatrique*. Le formulaire d'auto-évaluation ainsi que la grille d'évaluation pour cette même clientèle ont également été révisés.

Le CIP a poursuivi sa réflexion sur l'utilisation de nouveaux outils d'inspection professionnelle. Deux journées de travail ont également porté sur le processus même de l'inspection.

Le *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle* était en révision cette année. La secrétaire du CIP et M^e Julie Martin ont proposé des ajustements afin de tenir compte des nouvelles procédures d'inspection professionnelle et des nombreux changements survenus depuis l'adoption du précédent règlement.

Par ailleurs, une formation offerte aux candidats formés à l'étranger a permis à la coordonnatrice de l'inspection professionnelle de présenter, en décembre 2006, un volet portant sur différents aspects de la pratique de la physiothérapie au Québec, notamment la tenue des dossiers et l'inspection professionnelle.

Le Comité *ad hoc* sur le diagnostic a également sollicité la participation des membres du CIP à une rencontre d'échanges qui a eu lieu en février 2007. Les membres du CIP étaient représentés par sa présidente, M^{me} Lise Dupont ainsi que sa secrétaire, M^{me} Isabelle Nadeau.

En octobre, à Québec, M^{me} Nadeau a assuré une présence au Colloque International Francophone de Gérontologie et de Gériatrie (CIFGG), colloque prestigieux qui a permis aux quelques membres de l'Ordre de la physiothérapie du Québec de s'exprimer ou de prendre connaissance des récentes mises à jour dans le domaine de la gérontologie.

DIRECTION ADMINISTRATIVE

Rapport de la directrice administrative

Dominique Serre, B.A.A.
Directrice administrative

Lyne L'Archevêque
Adjointe administrative

Julie Desrosiers
Réceptionniste secrétaire

La Direction des services administratifs gère l'ensemble des activités relatives à la réinscription au Tableau des membres, à la production du formulaire d'inscription, au traitement de l'information, à la gestion des cotisations ainsi qu'à l'émission de la carte de membre.

De plus, la Direction des services administratifs joue un rôle essentiel

dans le soutien aux différents services de l'Ordre relativement aux ressources financières, à la planification budgétaire, et ce, dans l'optique d'une amélioration constante de la performance financière de l'Ordre.

À ce titre, elle veille à la gestion saine et efficace des ressources financières en dirigeant l'ensemble des opérations reliées à la comptabilité de l'Ordre. Cette direction soumet aux administrateurs l'information financière pertinente et agit à titre de ressource pour toutes questions d'ordre administratif et comptable.

Par ailleurs, ce service est responsable de la gestion du système informatique et veille à l'optimisation de la performance des appareils ainsi qu'à la sécurité des données informatiques.

Particulièrement cette année, la Direction des services administratifs a orchestré la mise en chantier des tra-

vaux relatifs à la relocalisation des bureaux de l'Ordre. Dans ce même ordre d'idées, cette direction a vu à la planification et au bon déroulement du déménagement et de l'aménagement des nouveaux locaux.

Investie dans la mise à jour des politiques de fonctionnement interne, cette direction voit à l'application desdites politiques dans le respect des orientations du Bureau. La gestion des ressources humaines, que ce soit du point de vue des horaires de travail, des vacances, de l'assurance collective, de l'accueil des nouveaux employés, de la gestion d'urgences, relève aussi de la Direction des services administratifs.

Au cours de cet exercice, notons l'embauche de Rosane Bigras, à titre de secrétaire de l'amélioration de l'exercice et d'Annick Dumouchel, à titre de secrétaire de la syndique.

COMITÉS PRÉVUS AU CODE DES PROFESSIONS

Comité de discipline

PRÉSIDENT :

M^e Jean-Jacques Gagnon

SECRÉTAIRE :

M^e Marie-France Salvat

SECRÉTAIRES SUPPLÉANTES :

M^e Julie Martin

M^{me} Andrée Lachaine

MEMBRES AYANT SIÉGÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2006-2007

Physiothérapeutes :

Renée Audet, pht
Sonia Bureau, pht
Michèle Comtois, pht
Diane Courtemanche, pht
Francine Demers, pht
Dany Gagnon, pht
Louise Gariépy, pht
Daniel Gervais, pht
Barbara Hamelin, pht
Anne Labrecque, pht
Josée Montreuil, pht
Vincent Piette, pht
Hélène Riverin, pht
Jocelyne Saint-Laurent, pht
Hélène St-Amand, pht
Michel St-Amand, pht

Thérapeutes

en réadaptation physique :

Guyline Beaumont, T.R.P.
Louise Bérubé, T.R.P.
Hélène Duranceau, T.R.P.

MANDAT

Conformément à l'article 116 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une in-

fraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2006-2007, 10 plaintes, émanant du syndic ou d'un de ses syndics adjoints, ont été déposées devant le Comité de discipline.

Le Comité de discipline a également poursuivi l'instruction de 9 plaintes qui avaient été déposées au cours de l'exercice financier antérieur.

Le Comité de discipline a tenu 17 journées d'audiences au cours de l'année 2006-2007.

Deux (2) requêtes en appel ont été déposées au Tribunal des professions.

DOSSIERS ANTÉRIEURS AYANT CHEMINÉ AU COURS DE LA PÉRIODE 2006-2007

31-05-001

Chefs d'accusation

L'intimé a fait défaut d'exercer selon les principes généralement reconnus de la physiothérapie et a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en utilisant un protocole inapproprié à la condition de son client.

L'intimé a fait défaut de consulter un membre d'un autre ordre professionnel pour déterminer les actes thérapeutiques à poser en vue d'obtenir le rendement fonctionnel maximum de son client.

Articles visés

Code de déontologie : 3.01.01, 3.01.08

Code des professions : 59.2

Résultats et sanctions

Le Comité de discipline a autorisé le retrait de la plainte, le tout sans frais.

31-05-003

Chefs d'accusation

L'intimé a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession et n'a pas exercé sa profession selon les principes généralement reconnus de la physiothérapie, en posant et en multipliant, sans raison suffisante des actes professionnels dans l'exercice de sa profession.

Articles visés

Code de déontologie : 3.01.01, 3.02.06

Code des professions : 59.2

Résultats et sanctions

Le Comité de discipline a déclaré l'intimé coupable des chefs d'accusation et l'a condamné au paiement d'une amende de 4 000 \$ ainsi qu'aux déboursés prévus au *Code des professions*, y compris les frais des experts.

31-05-005 (plainte privée)

Chefs d'accusation

La plaignante reproche aux intimés d'avoir eu un comportement dérogatoire à l'honneur et à la dignité dans la profession.

Articles visés

Code de déontologie : 3.01.04, 3.01.08, 3.02.01, 3.02.02, 3.02.06, 3.03.01, 3.03.03, 3.03.04 d), 3.03.05, 3.05.01, 3.05.04

Résultats et sanctions

Le Comité de discipline a autorisé le retrait de la plainte, le tout sans frais.

31-05-006

Chef d'accusation

L'intimé a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession, en posant des gestes

abusifs à caractère sexuel et en tenant des propos abusifs à caractère sexuel envers sa cliente.

Article visé

Code des professions : 59.1

Résultats et sanctions

Faisant suite à un plaidoyer de culpabilité, le Comité de discipline a déclaré l'intimé coupable du chef d'accusation et l'a condamné au paiement d'une amende de 600 \$, en plus des frais prévus au *Code des professions*, et lui a imposé une radiation temporaire de deux semaines.

31-05-007

Chefs d'accusation

Alors que l'intimée était physiothérapeute propriétaire d'une clinique de physiothérapie, elle a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession, en laissant son employée, thérapeute en réadaptation physique, prendre en charge des clients sans qu'elle ne dispose d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte.

L'intimée a fait défaut de s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité et a commis un acte dérogatoire à la dignité de la profession en procurant ou faisant procurer à un client un avantage matériel injustifié, en faussant les reçus émis pour les traitements prodigués à celui-ci par le thérapeute en réadaptation physique à son emploi, en y apposant sa propre signature, alors qu'elle n'avait pas elle-même réalisé ces traitements.

Articles visés

Décret d'intégration : 4

Code de déontologie : 3.01.08, 3.02.01, 4.02.01 j)

Résultats et sanctions

Le Comité de discipline a déclaré l'intimée coupable du chef portant sur les reçus et a condamné cette dernière au paiement d'une

amende de 1 000 \$ ainsi qu'à 12,5 % des déboursés prévus au *Code des professions*.

La partie plaignante a déposé une requête en appel au Tribunal des professions.

31-05-008

Chefs d'accusation

L'intimée a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en traitant des clients sans disposer d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte.

L'intimée a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en procurant ou en faisant procurer à un client un avantage matériel injustifié en faussant les reçus émis pour les traitements dispensés à celui-ci, en ne signant pas elle-même les reçus et en laissant la physiothérapeute propriétaire de la clinique les signer malgré le fait que cette dernière n'avait pas réalisé les traitements.

Articles visés

Décret d'intégration : 4

Code de déontologie : 3.01.02, 3.01.08, 3.02.01, 3.02.02, 3.02.04, 4.02.01 j)

Résultats et sanctions

Le Comité de discipline a déclaré l'intimée coupable du chef sur le traitement donné à des clients sans disposer d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte. Le Comité a condamnée cette dernière au paiement d'une amende de 1 000 \$ ainsi qu'à 45 % des frais de l'expert de la demande, y compris les frais reliés à la préparation du rapport et à la présence à la Cour, et à 37,5 % des autres déboursés prévus au *Code des professions*.

La partie plaignante a déposé une requête en appel au Tribunal des professions.

31-05-009

Chefs d'accusation

L'intimé a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en laissant son employé, thérapeute en réadaptation physique, prendre en charge un client sans qu'il ne dispose d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte.

L'intimé a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en omettant de consigner des renseignements obligatoires dans les dossiers de ses clients.

L'intimé a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en omettant les inspections et la calibration des appareils électriques procurant des formes d'énergie invasive (courant continu, courant interférentiel, ultrasons) et en omettant de garder un registre qui en ferait foi.

L'intimé a fait défaut d'exercer sa profession selon les principes généralement reconnus de la physiothérapie.

L'intimé a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession et a omis de s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité en facturant à un organisme payeur des traitements d'ergothérapie alors qu'aucun ergothérapeute n'était présent dans la clinique.

Articles visés

Décret d'intégration : 4

Code de déontologie : 3.01.01, 3.01.08, 3.02.01

Règlement sur la tenue

des dossiers : 3, 17, 18, 19

Code des professions : 59.2

Résultats et sanctions

Faisant suite à un plaidoyer de culpabilité, le Comité de discipline a déclaré l'intimé coupable des chefs d'accusation et l'a

condamné au paiement d'une amende totalisant 7 400 \$ ainsi qu'aux déboursés prévus au *Code des professions*. De plus, le Comité de discipline a imposé une réprimande et une radiation temporaire de deux semaines à l'intimé.

31-05-010

Chefs d'accusation

Alors que l'intimé était physiothérapeute propriétaire d'une clinique de physiothérapie, il a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession, en laissant son employé, thérapeute en réadaptation physique, prendre en charge des clients sans qu'il ne dispose d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte.

Articles visés

Décret d'intégration : 4
Code de déontologie : 3.01.08

Résultats et sanctions

En attente de la décision sur culpabilité.

31-06-001

Chefs d'accusation

L'intimée a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en traitant des clients sans disposer d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte.

L'intimée a commis un acte dérogatoire à la dignité de la profession en signant les demandes de remboursement des frais de physiothérapie d'un tiers payeur en n'inscrivant pas le titre correspondant au permis dont elle est titulaire, soit thérapeute en réadaptation physique, et en laissant inscrire le titre déjà imprimé de physiothérapeute.

Articles visés

Décret d'intégration : 4
Code de déontologie : 3.01.02, 3.01.08, 3.01.09, 3.02.02, 3.02.04

Résultats et sanctions

Instruction de la plainte en cours.

PLAINTES DÉPOSÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2006-2007

31-06-002

Chef d'accusation

L'intimée a commis un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession ou à la discipline des membres de l'Ordre en traitant des clients sans disposer d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte et de l'orientation de traitement.

Articles visés

Décret d'intégration : 4
Code de déontologie : 3.01.02, 3.01.08, 3.02.02, 3.02.04

Résultats et sanctions

En attente de la décision sur culpabilité et sanction.

31-06-003

Chefs d'accusation

Alors que l'intimé était physiothérapeute propriétaire d'une clinique de physiothérapie, il a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession, en laissant son employée, thérapeute en réadaptation physique, prendre en charge des clients sans qu'elle ne dispose d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte.

L'intimé a fait défaut, avant de traiter des clients, de procéder à l'éva-

luation du rendement fonctionnel de ces clients.

L'intimé a fait défaut de consigner, dans le dossier des clients, des renseignements obligatoires.

Articles visés

Décret d'intégration : 4
Code de déontologie : 3.01.08
Règlement sur la tenue des dossiers : 3

Résultats et sanctions

Faisant suite à un plaidoyer de culpabilité, le Comité de discipline a déclaré l'intimé coupable des chefs d'accusation et l'a condamné au paiement d'une amende totalisant 2 200 \$ ainsi qu'aux déboursés prévus au *Code des professions*. De plus, le Comité lui a imposé une radiation temporaire d'un mois.

31-06-004

Chef d'accusation

L'intimé a commis un acte dérogatoire à la dignité de la profession, par le fait d'avoir, pendant la durée de la relation professionnelle qui s'est établie avec la personne à qui il a fourni des services, abusé de cette relation pour avoir avec elle une relation sexuelle.

Article visé

Code des professions : 59.1

Résultats et sanctions

Faisant suite à un plaidoyer de culpabilité, le Comité de discipline a déclaré l'intimé coupable du chef d'accusation et l'a condamné au paiement d'une amende de 600 \$ ainsi qu'aux déboursés prévus au *Code des professions*. De plus, le Comité lui a imposé une radiation temporaire de deux mois.

31-06-005

Chefs d'accusation

L'intimé a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en posant des gestes déplacés sur la personne de sa cliente, en utilisant un traitement non requis médicalement.

L'intimé a fait défaut d'exposer à sa cliente, d'une façon complète et objective, la nature et les modalités du traitement qu'il entendait lui dispenser et ne lui a pas fourni les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation dudit traitement.

L'intimé a fait défaut de tenir le dossier de sa cliente conformément aux règles prescrites.

Articles visés

Code des professions : 59.1, 59.2
Code de déontologie : 3.01.01, 3.01.05, 3.02.03, 3.03.02, 4.02.01 (i)
Règlement sur la tenue des dossiers : 3

Résultats et sanctions

Faisant suite à un plaidoyer de culpabilité, le Comité de discipline a déclaré l'intimé coupable des chefs d'accusation et l'a condamné au paiement d'une amende de 1 800 \$ ainsi qu'aux déboursés prévus au *Code des professions*. De plus, le Comité lui a imposé une radiation temporaire de deux semaines.

31-06-006

Chef d'accusation

L'intimé a commis un acte dérogatoire à la dignité et à l'honneur de la profession en ayant traité des clients sans disposer d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte et de l'orientation de traitement.

Articles visés

Décret d'intégration : 4
Code des professions : 59.2
Code de déontologie : 3.01.02, 3.01.08, 3.02.02, 3.02.04

Résultats et sanctions

Instruction de la plainte en cours.

31-06-007

Chefs d'accusation

L'intimée a commis un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession

ou à la discipline des membres de l'Ordre de la physiothérapie du Québec en laissant, à titre de physiothérapeute et de supérieur immédiat, son employé, thérapeute en réadaptation physique, prendre en charge des clients sans qu'il ne dispose d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte.

Articles visés

Décret d'intégration : 4
Code des professions : 59.2
Code de déontologie : 3.01.08, 3.02.01

Résultats et sanctions

Instruction de la plainte en cours.

31-06-008

Chefs d'accusation

L'intimé a commis un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession ou à la discipline des membres de l'Ordre en ayant traité des clients sans disposer d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte et de l'orientation de traitement.

Articles visés

Décret d'intégration : 4
Code des professions : 59.2
Code de déontologie : 3.01.02, 3.01.08, 3.02.02, 3.02.04

Résultats et sanctions

Instruction de la plainte en cours.

31-06-009

Chef d'accusation

L'intimé a commis un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession ou à la discipline des membres de l'Ordre en ayant traité des clients sans disposer d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte et de

l'orientation de traitement.

Articles visés

Décret d'intégration : 4
Code des professions : 59.2
Code de déontologie : 3.01.02, 3.01.08, 3.02.02, 3.02.04

Résultats et sanctions

Instruction de la plainte en cours.

31-06-010

Chef d'accusation

L'intimée a commis un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession ou à la discipline des membres de l'Ordre de la physiothérapie du Québec en laissant, à titre de physiothérapeute et de supérieur immédiat, son employée, thérapeute en réadaptation physique, prendre en charge des clients sans qu'elle ne dispose d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte.

Articles visés

Décret d'intégration : 4
Code des professions : 59.2
Code de déontologie : 3.01.08, 3.02.01

Résultats et sanctions

Instruction de la plainte en cours.

31-07-001

Chef d'accusation

L'intimé a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en procurant ou en faisant procurer à sa cliente un avantage matériel injustifié.

L'intimé a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en omettant de s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité.

Articles visés

Code des professions : 59.2
Code de déontologie : 3.02.01, 4.02.01 j)

Résultats et sanctions

Instruction de la plainte en cours.

Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique

MEMBRES NOMMÉS PAR LE BUREAU

Division physiothérapeutes :

Paul Castonguay, pht
Serge Orzes, pht

Division thérapeutes en réadaptation physique :

Alain Rousseau, T.R.P.
Jocelyne Dumont, T.R.P.

MEMBRES NOMMÉS PAR LA CONFÉRENCE DES RECTEURS ET PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS (CREPUQ)

Denis Gravel, pht, directeur du programme de physiothérapie, Université de Montréal

Mindy Levin, pht, directrice du programme de physiothérapie, Université McGill

MEMBRES NOMMÉS PAR LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

Denyse Blanchet, directrice des études, Collège Montmorency
Gaston Faucher, directeur des études, Collège François-Xavier-Garneau

MEMBRES NOMMÉS PAR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Division physiothérapeutes :

Isabelle Augustin

Division thérapeutes en réadaptation physique :

Ghislaine Timmons-Plamondon

MANDAT

Ce Comité est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.

La qualité de la formation s'entend, de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir, pour l'exercice de la profession de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation physique.

Le Comité a tenu quatre réunions cette année. Le rehaussement du niveau de formation requis pour l'admission à l'exercice de la profession de physiothérapeute (maîtrise professionnelle), les lignes directrices sur l'enseignement clinique/stages et la politique de formation continue de l'Ordre ont été au nombre des principaux sujets traités par les membres du Comité. Ils ont pris connaissance du projet de *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de délivrance de permis* et le Comité a participé, par ailleurs, au processus de planification stratégique mené par l'Ordre.

M^{me} Frances King, pht, directrice du programme de physiothérapie de l'Université Laval, siégeait à titre de personne invitée sans droit de vote.

Comité de l'inspection professionnelle

PRÉSIDENTE :

Lise Dupont, pht, M. Sc.

SECRÉTAIRE :

Isabelle Nadeau, pht, M.A.

MEMBRES DU COMITÉ :

Sylvie Côté, T.R.P.
Luis Cyr, pht
Jacinthe Fillion, T.R.P.

Anne-Marie Gauthier, T.R.P.
Michèle Giguère, pht
Carolle Lavallée, pht
Martine McMahan, pht
Judith Soicher, pht, M. Sc.

INSPECTEURS/ENQUÊTEURS :

Line Barriault, T.R.P.
Claude Beaudry, pht
Anne Cloutier, pht
Sylvie Coulombe, pht
Marie-France D'Astous, T.R.P.
Jocelyne Dumont, T.R.P.
Marie-Josée Gagnon, pht
Jacinthe Giguère, pht

Stéphane Lamy, pht
Nancy Landry, pht
Hélène Laroche, pht
Jeanne D'arc Mailloux, pht
Guendalina Matteau, T.R.P.
Lise McGuire, pht
Louise Perrin, pht
Gaétan Poirier, pht
Hélène Sabourin, pht
Nathalie Savard, pht
Véronique Tanguay, pht
Johanne Théberge, T.R.P.
Catherine Van Neste, pht

MANDAT

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre surveille l'exercice de la profession des membres et procède, notamment, à la vérification des dossiers, livres et registres tenus par les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique dans l'exercice de leur profession ainsi que des appareils et équipements relatifs à cet exercice.

RÉUNIONS DU COMITÉ

Le Comité a tenu 10 rencontres régulières (comparativement à 11 en 2005-2006), au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de vérification générale. Certaines de ces réunions ont dû s'échelonner sur deux jours, compte tenu du nombre croissant de dossiers à l'étude.

Le Comité a procédé à la révision du *Guide sur la tenue des dossiers pour les physiothérapeutes oeuvrant auprès d'une clientèle présentant une atteinte neuropédiatrique*.

La formule prévue au *Code des professions* permettant au Comité de siéger en division, composé de trois membres, a également été utilisée. Le Comité a donc siégé en division à huit (8) reprises au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers d'enquêtes particulières. À quelques reprises, ces réunions s'étendaient sur deux jours afin de compléter l'étude des dossiers d'enquête.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

Afin de jouer son rôle de protection du public, les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique, inscrits au Tableau des membres et choisis au hasard, pouvaient être visités dans le cadre du *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession*. Les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique d'expérience, de même que ceux qui

débutent leur pratique, étaient susceptibles d'être visités sans discrimination, qu'ils travaillent dans le secteur privé ou dans le secteur public.

Dans les faits, 183 physiothérapeutes ont été inspectés, 70 en milieu public et 113 en milieu privé. La proportion des physiothérapeutes inspectés, était de 38 % en milieu public et de 62 % en milieu privé. Par ailleurs, 67 thérapeutes en réadaptation physique ont été inspectés, 34 en milieu public et 33 en milieu privé. La proportion des thérapeutes en réadaptation physique inspectés était de 51 % en milieu public et de 49 % en milieu privé.

SUIVIS DES VISITES DE VÉRIFICATION GÉNÉRALE

Parmi les 250 dossiers professionnels étudiés faisant suite aux visites de cette année, 22 (8 %) sont toujours à l'étude, 130 (52 %) furent jugés conformes et 98 (39 %) ont fait l'objet d'un premier suivi. Ces suivis ou relances concernent 56 physiothérapeutes (10 en milieu public et 46 en milieu privé) et 42 thérapeutes en réadaptation physique (16 en milieu public et 26 en milieu privé).

ENQUÊTES PARTICULIÈRES

Le Comité a procédé au cours de l'année 2006-2007 à un total de 4 enquêtes particulières et 2 visites de vérification générale avec observation auprès de physiothérapeutes. Deux (2) de ces enquêtes particulières ont été décrétées à la suite d'une vérification générale. Deux (2) enquêtes particulières et 1 visite de vérification générale avec observation ont fait suite à un signalement de la syndique. Une (1) visite de vérification générale avec observation a eu lieu à la demande du Bureau. Les autres signalements reçus de la part de la syndique ont conduit le CIP à procéder à 4 visites de vérification générale. Par ailleurs, 3 enquêtes particulières et une visite de vérification générale, ayant

été organisées (décrétées à la suite d'un signalement de la syndique), ont dû être annulées à la dernière minute pour des raisons hors du contrôle de l'équipe d'inspection professionnelle. Au total, le CIP a reçu 10 nouveaux signalements de la part de la syndique au cours de l'année 2006-2007.

RECOMMANDATIONS DU CIP POUR STAGE ET/OU COURS DE PERFECTIONNEMENT AVEC OU SANS SUSPENSION DU DROIT D'EXERCICE

Parmi les dossiers professionnels des physiothérapeutes ayant fait l'objet d'une enquête particulière ou d'une visite de vérification générale avec observation ayant eu lieu cette année ou l'année dernière, 5 ont fait l'objet de recommandations au Bureau. Le Comité s'assure du suivi des autres dossiers.

Comité de révision des plaintes

RESPONSABLE :

Louise Bleau, pht, D.É.S.S.
Secrétaire générale

MEMBRES PHYSIOTHÉRAPEUTES :

Louise Courtois, pht
Monique Gagnon, pht
Michèle M. Rousseau, pht
Gyslaine Samson-Saulnier, pht

MEMBRES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE :

France Després, T.R.P.
Sophie Ferland, T.R.P.
Judith Martin, T.R.P.
Lucie Vaillancourt, T.R.P.

REPRÉSENTANTS DU PUBLIC :

M. Charles Bussièrès
M. Pierre Delisle
M. Michel Perreault
M. Jacques Riopel
M. Raymond Rocheleau

MANDAT

Le Comité a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un(e) physiothérapeute ou

un(e) thérapeute en réadaptation physique devant le Comité de discipline de l'Ordre et, conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, les membres du Comité de révision de l'Ordre sont nommés par le Bureau.

ACTIVITÉS RÉALISÉES

Deux demandes de révision ont été acheminées au Comité et jugées recevables. En vertu de l'article 123.5, le Comité, dans les deux cas, a conclu qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le Comité de discipline.

AUTRES COMITÉS

Comité d'admission

RESPONSABLE :

Louise Courtois, pht
Chargée de dossiers à l'admission

PRÉSIDENTS

Section physiothérapeute :

Denis Gravel, pht, Ph. D.

Section thérapeute en réadaptation physique :

Stéphane Mailloux, pht

MEMBRES :

Liliane Asseraf-Pasin, pht
Lyse Bernier, pht
Sylvie Clément-Audette, pht
Michelle Comtois, pht
Lucie Forget, pht
Louise Gauthier, pht
Lyne Hébert, pht
Frances King, pht, M. Sc
Manon Leroux, pht
Mireille Therrien, T.R.P.

MANDAT

Le Comité d'admission a pour mandat principal d'étudier les dossiers de tous les candidats formés à l'extérieur du Québec qui déposent une demande d'équivalence de diplôme ou de formation, pour fins de reconnaissance par le Bureau de l'Ordre.

De plus, le Comité étudie les demandes de permis pour les candidats faisant une demande plus de trois ans après la déli-

vrance du diplôme donnant ouverture au permis, ainsi que les demandes de retour à la pratique après plus de trois ans, de non-inscription au Tableau des membres, pour fins de recommandation au Bureau.

ACTIVITÉS RÉALISÉES

Le Comité a poursuivi sa collaboration avec le Service des équivalences du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. À cet égard, les candidats formés à l'étranger peuvent demander au service des équivalences du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, un avis d'équivalence de diplôme qui situe, de façon générale, les études effectuées hors Québec par rapport aux repères québécois. L'Ordre se réserve le droit d'effectuer lui-même une telle démarche, s'il le juge opportun. Cet avis est un des éléments que l'Ordre peut considérer, selon les circonstances, aux fins de sa décision de reconnaître ou non l'équivalence demandée. Cet élément n'est pas déterminant, et cet avis ne peut en aucun temps, en lui-même, lier l'Ordre.

De plus, avec l'aide financière du ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles, l'Ordre a développé un cours : « Introduction à la pratique de la physiothérapie au Québec pour les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique formés à l'étranger ». Ce cours a été donné, une première fois, les 8 et 9 décembre 2006. Un nombre de 17 candidats formés à l'étranger ont suivi le cours et réussi l'examen. Une autre session est prévue en septembre 2007.

Le Comité s'est réuni à trois reprises pour l'étude de 75 dossiers répartis ainsi : 51 demandes d'équivalence, 10 suivis de dossiers et 14 demandes de permis. Nous vous en présentons le sommaire :

DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME OU DE FORMATION

Il y a eu 51 demandes d'équivalence de diplôme ou de formation pour l'obtention du permis de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation. À la demande de certains candidats, même s'ils ont une formation de niveau universitaire, le Comité peut étudier leur dossier pour l'obtention d'un permis de thérapeute en réadaptation.

Parmi les 27 demandes relatives au permis de physiothérapeute, 22 candidats doivent compléter avec succès les crédits exigés par le Comité administratif. Un (1) candidat a obtenu son permis et 1 candidat a obtenu un permis restrictif temporaire. Trois (3) candidats ont été refusés à cause du manque d'information dans leurs dossiers et ces derniers ont été remboursés après rétention d'un pourcentage pour couvrir les frais administratifs.

Sur 24 demandes relatives au permis de thérapeute en réadaptation physique, 22 candidats doivent compléter avec succès les crédits exigés par le Comité administratif. Deux (2) candidats ont été refusés en raison du trop grand écart entre les connaissances acquises dans le cadre de leurs études et de leurs contenus et les compétences développées dans le programme de techniques en réadaptation

physique. Les frais d'étude de dossiers de ces deux candidats ont été remboursés après rétention d'un pourcentage pour couvrir les frais administratifs.

Lors de l'envoi aux candidats de la lettre des recommandations approuvées par le Comité administratif, un formulaire est joint afin que ceux-ci nous informent de leur intention de donner suite à la démarche. Nous avons reçu 23 réponses dont 18 nous indiquaient une intention de débiter la formation dans les six mois suivant la réception de ladite lettre.

SUIVIS DE DOSSIERS

Le Comité a aussi revu 10 décisions rendues, à la demande des candidats. Dans 6 des cas, le Comité a révisé à la baisse le nombre de crédits demandés, les candidats ayant fourni des informations additionnelles.

DEMANDES DE PERMIS

Le Comité a étudié 1 demande de permis de physiothérapeute, et 13 demandes de permis de thérapeute en réadaptation physique. Huit (8) permis ont été accordés après l'étude des dossiers. Les 5 autres candidats doivent compléter avec succès les crédits exigés par le Comité administratif.

Il y a 31 diplômés de l'Université d'Ottawa qui ont fait une demande de permis ainsi que 6 diplômés d'autres universités canadiennes. Toutes ces demandes ont été acceptées.

Parmi les candidats formés à l'étranger, 16 candidats ont terminé et réussi les cours et les stages demandés par le Comité et se sont inscrits au Tableau des membres de l'Ordre.

Le Comité a recommandé au Comité administratif que les demandes d'équivalence des candidats formés à l'étranger, qui sont membres d'un ordre professionnel canadien, bénéficient des ententes de l'*Accord de mobilité de la main-d'œuvre*.

Comité de la formation continue

RESPONSABLE :

Linda Labelle, pht, D.S.A.
Coordonnatrice de la formation continue

PERMANENCE :

Gaétan Coulombe, pht, M.A.P.
Directeur de l'amélioration de l'exercice

MEMBRES REPRÉSENTANTS DU MILIEU UNIVERSITAIRE :

Francine Dumas, pht, M. Sc.
(Université Laval)
Jean-Pierre Dumas, pht, M. Sc.
(Université McGill)
Rachel Brosseau, pht, M. Sc.
(Université de Montréal)

MEMBRES REPRÉSENTANTS DU MILIEU COLLÉGIAL

Anic Sirard, pht
(Collège Montmorency)
Denis Pelletier, pht
(Collège de Sherbrooke)
Lise Careau, pht
(Collège François-Xavier Garneau)

MEMBRE-CONSEIL PHYSIOTHÉRAPEUTE

Philippe Bussièrès, pht

MEMBRE-CONSEIL THÉRAPEUTE EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

Patricia St-Laurent, T.R.P.

REPRÉSENTANTE DU BUREAU

Danielle Richer, pht

Lors de la réunion des administrateurs du Bureau de l'Ordre, tenue le 2 juin 2006, le Comité de formation continue, relevant de la Coordination de la formation continue de l'Ordre a été démantelé. Il sera remplacé par des comités *ad hoc* de consultation qui se verront attribuer des mandats spécifiques bien définis par le Bureau et se rapportant à différents sujets

touchant le développement professionnel des membres de l'Ordre.

Au cours de l'année, le Comité de formation continue, relevant de la Coordination de la formation continue de l'Ordre, n'a donc tenu aucune réunion.

Comité d'équivalence et de reconnaissance en formation (CÉRF)

RESPONSABLE :

Linda Labelle, pht, D.S.A.
Coordonnatrice de la formation continue

MEMBRES :

Philippe Bussièrès, pht
(jusqu'au 3 novembre 2006)
Uriel Pierre, pht, M. Sc.,
nommé par le Bureau, en remplacement de Philippe Bussièrès,
le 3 novembre 2006
Michèle Comtois, pht
Jean-Pierre Dumas, pht, M. Sc.
Dany Gagnon, pht, M. Sc., Ph. D. (c)

L'avènement de la *Politique de formation continue* a nécessité l'implantation d'un mécanisme d'évaluation et de reconnaissance des activités de formation continue offertes à l'extérieur de l'Ordre afin de pouvoir attribuer des heures de formation continue (HFC) aux membres de l'Ordre. Le Comité d'équivalence et de reconnaissance en formation (CÉRF) a donc reçu le mandat de vérifier, sur demande, si les activités extérieures à l'Ordre répondent aux critères de l'Ordre et de présenter au Bureau ses recommandations. Il assure également le suivi et la révision des grilles d'évaluation des activités de formation (pondérations simple et double).

COMPOSITION

Ce Comité, composé de cinq personnes nommées par le Bureau de l'Ordre, représente différents milieux d'enseignement et rassemble des gens reconnus par leurs pairs, ainsi que dans le domaine de la formation continue et pouvant porter un jugement critique sur les formations gravitant autour de l'Ordre.

ACTIVITÉS RÉALISÉES

Au cours de l'année, le Comité d'équivalence et de reconnaissance en formation (CÉRF) a tenu 7 réunions. En plus des recommandations qu'il a formulées à l'égard de la révision de la *Politique de formation continue*, le CÉRF a évalué de nombreuses demandes d'évaluation issues des membres pour les activités autorisées, ainsi que 100 demandes d'évaluation issues de formateurs ou d'organismes.

Comité de recherche clinique en physiothérapie

RESPONSABLE :

Serge Orzes, pht, D.É.S.S., chargé de projets

MEMBRES :

Madeleine Denis, pht, M. Sc.
Isabelle Gagnon, pht, Ph. D.
Isabelle Garceau, pht, représentante du Bureau
Lisa Grilli, pht, M. Sc.
Joanne Goldberg, pht, M. Sc.
Dahlia Kairy, pht, M. Sc.
Serge Orzes, pht, D.É.S.S.,

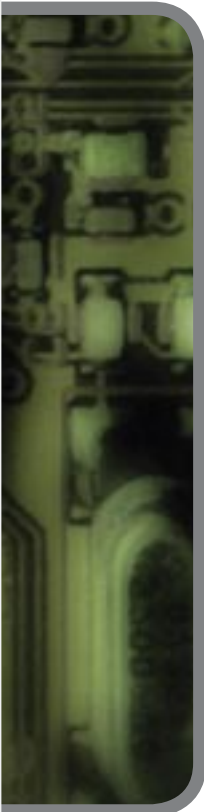
chargé de projets
Uriel Pierre, pht, M. Sc.
Stéphane Poitras, pht, Ph. D., responsable du comité
Lyne Tremblay, T.R.P.

MEMBRES DU SOUS-COMITÉ D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE BOURSES ET DE SUBVENTIONS :

Gilbert Chartier, pht, M.A.P.
Anouk Lamontagne, pht, Ph. D.
Thi Thanh Mai Pham, pht, M. Sc.
France Piotte, pht, M. Sc.
Stéphane Poitras, pht, Ph. D. responsable du sous-comité
Diane St-Pierre, pht, Ph. D.

TRAVAUX MENÉS PAR LE COMITÉ DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE ET SES SOUS-COMITÉS :

- ⊙ Recommandation aux administrateurs du Bureau quant à la nomination des récipiendaires de bourses et subventions pour l'année
- ⊙ Développement d'un nouveau type de subvention : le stage de recherche clinique subventionné qui offre aux cliniciens une voie alternative de sensibilisation au domaine de la recherche clinique
- ⊙ Tirage d'un cours de formation de groupe gratuite en recherche clinique offert en milieu de travail. Les membres de l'Ordre oeuvrant au Pavillon St-Luc du CHUM furent les heureux gagnants de ce concours. Le cours a été dispensé au printemps 2007 par M^{me} Bonnie Swaine, pht, Ph. D.
- ⊙ Réalisation d'une affiche intitulée *Successful research capacity building through an innovative program set up by a physiotherapist licensing body*; qui sera présentée lors du congrès mondial de la physiothérapie tenu à Vancouver en juin 2007
- ⊙ Participation au Colloque 2006 de l'Ordre (participation à la remise des bourses et subventions, à la tenue de la séance d'affichage et du kiosque de la recherche clinique)
- ⊙ Révision des objectifs du sous-comité de promotion et formation.



Rapport des comités liés à la protection du public

RÉCIPIENDAIRES DE BOURSES ET DE SUBVENTIONS DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

	Réceptiendaires	Titre du projet	Montant
Partenariat OPPQ-REPAR 2006-07	Isabelle Gagnon, pht # 91146	Évaluation d'un programme de prise en charge des enfants et adolescents suite à un traumatisme crânio-cérébral léger : phase de repérage, de diagnostic et d'orientation.	7 500 \$ (portion de l'OPPQ)
	Andra Calota, pht # 03686	Étude de la fiabilité intra et inter-juges d'un nouvel instrument de mesure clinique de la spasticité : la mesure du seuil de réflexe d'étirement de Montréal (MRST).	7 500 \$ (portion de l'OPPQ)
Subventions de recherche clinique 2006-07	Karine Rivest, pht # 02085	La relation entre les dysfonctions sensorielles et la pensée catastrophique chez les individus ayant un trouble associé à l'entorse cervicale	7 500 \$
	Lynda Rondeau, pht # 87023	Évaluation de l'utilisation du chien de réadaptation lors de la rééducation à la marche.	7 500 \$
Bourses d'études de maîtrise de type recherche 2006-07	Claudine Martin, pht # 98085	Les déterminants d'efficacité du traitement physiothérapeutique de l'incontinence urinaire d'effort chez la femme en période post-natale.	7 500 \$
	Andra Calota, pht # 03686	Évaluation de la fiabilité inter et intra-évaluateur d'un nouvel instrument clinique de mesure de la spasticité, (Montreal stretch reflex threshold, MSRT) chez les sujets neurologiques.	7 500 \$
	Anne-Marie Girard, pht # 89203	Étude des changements dans les aptitudes physiques au cours de la rééducation fonctionnelle intensive (RFI) et analyse de leurs relations avec l'autonomie fonctionnelle chez les personnes ayant une lésion médullaire.	7 500 \$
	Anne-Marie Côté, pht # 04393	Étude qualitative des obstacles et des facilitateurs à l'utilisation du guide de pratique « Clinique des Lombalgies Interdisciplinaires en Première ligne (CLIP) » par des physiothérapeutes québécois.	7 500 \$
	Évelyne Gentilcore-Saulnier, pht # 05024	Performance motrice du plancher pelvien des femmes souffrant de vulvodynie locale provoquée (VLP).	7 500 \$
Bourses d'études de type professionnel 2006-07	Isabelle Pearson, pht # 04367	M. Sc. <i>Rehabilitation Science</i> Université McGill	5 000 \$
	Stéphanie Goupil, T.R.P. # 02254	B. Sc. en physiothérapie Université Laval	5 000 \$

Comité des règlements

RESPONSABLE :

Louise Bleau, pht, D.É.S.S.
Secrétaire générale

PRÉSIDENTE :

Danielle Richer, pht

MEMBRES :

Gaston Boivin, pht
(remplacé en cours de mandat
par M. Christian Jobin, pht)
Nicole Bouchard, T.R.P.
Paul Castonguay, pht, président
et directeur général de l'Ordre
Jocelyne Dumont, T.R.P.
Jeannot Laliberté, pht
M^e Julie Martin

MANDAT

Le Comité a pour mandat de maintenir à jour la réglementation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. Le Comité doit réviser l'ensemble des règlements de l'Ordre et faire les recommandations nécessaires au Bureau. Le Comité doit également élaborer des moyens de diffuser l'information sur la réglementation de l'Ordre auprès des membres et à tout organisme ou groupe concernés.

ACTIVITÉS RÉALISÉES

Le Comité a tenu une réunion, il a procédé à :

- ⊙ L'étude du projet de *Règlement du Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*
- ⊙ L'étude du projet de *Règlement sur les cours et stages de perfectionnement de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.

Comité ad hoc sur la contention

RESPONSABLE :

Gaétan Coulombe, pht, M.A.P.
Directeur de l'amélioration
de l'exercice

CONSULTANT :

Serge Orzes, pht, D.É.S.S.,
chargé de projets à l'Ordre

MEMBRES :

Chantal Besner, pht, M.A.P.,
représentante du Bureau
Gaétan Coulombe, pht, M.A.P.
Julie Faucher, T.R.P.
Marisa Gambini, pht
Carole Giroux, pht
Michel Laplaca, pht
Maï Pham, pht, M. Sc.
Louise Richard, avocate, T.R.P.
Édith Théberge, pht

Le Comité *ad hoc* sur la contention a poursuivi ses travaux en vue d'élaborer les lignes directrices pour cette activité réservée. Les travaux ont dû être ajournés temporairement en attente de précisions sur la définition du positionnement par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Comité ad hoc sur la rééducation périnéale et pelvienne

RESPONSABLE :

Gaétan Coulombe, pht, M.A.P.
Directeur de l'amélioration
de l'exercice

MEMBRES DU COMITÉ :

Claudia Brown, pht
Gaétan Coulombe, pht, M.A.P.
Chantal Dumoulin., pht, Ph. D.
Linda Labelle, pht, D.S.A.

Suzanne Larocque, pht,
représentante du Bureau
Jeanne D'Arc Mailloux, pht
Martine McMahon, pht
Louise Perrin, pht, M. Sc.

Le Comité *ad hoc* sur la rééducation périnéale et pelvienne a complété son mandat et a déposé les *Lignes directrices pour la pratique de la rééducation périnéale et pelvienne au Québec* qui ont été adoptées, le 23 mars 2007.

Comité ad hoc sur les approches neurologiques

RESPONSABLE :

Gaétan Coulombe, pht, M.A.P.
Directeur de l'amélioration
de l'exercice

MEMBRES DU COMITÉ :

Pauline Beaulieu-Cross, pht
Cynthia Bergeron, pht
Marie-Josée Bertrand, pht
Gaétan Coulombe, pht, M.A.P.
Isabelle Garceau, pht,
représentante du Bureau
Carolle Lavallée, pht
Serge Orzes, pht, D.É.S.S.,
chargé de projets à l'Ordre

Le Comité *ad hoc* sur les approches utilisées avec la clientèle neurologique a débuté son mandat quant à l'élaboration de lignes directrices relevant les données probantes et la meilleure pratique pour les clientèles hémiplegiques découlant d'un accident vasculaire cérébral. Les travaux ont été amorcés en janvier 2007.

Membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

STATISTIQUES AU 31 MARS 2007

Lieu	T.R.P.	pht	total	Pourcentage
Membres au Québec	2 101	4 007	6 108	98,8 %
Membres hors Québec	10	64	74	1,2 %
Langue maternelle				
Anglaise	5	410	415	6,7 %
Française	2 067	3 453	5 520	89,3 %
Autre	39	208	247	4,0 %
Sexe				
Femmes	1 938	3 209	5 147	83,3 %
Hommes	173	862	1 035	16,7 %
Répartition par région administrative				
01- Bas-Saint-Laurent	75	106	181	2,9 %
02- Saguenay/Lac-Saint-Jean	168	113	281	4,5 %
03- Québec	164	473	637	10,3 %
04- Mauricie/Bois-Francs	160	214	374	6,0 %
05- Estrie	155	178	333	5,4 %
06- Montréal	337	1 145	1 482	24,0 %
07- Outaouais	37	195	232	3,7 %
08- Abitibi-Témiscamingue	55	51	106	1,7 %
09- Côte-Nord	36	36	72	1,2 %
10- Nord-du-Québec	15	5	20	,3 %
11- Gaspésie/Îles-de-la Madeleine	41	44	85	1,4 %
12- Chaudière-Appalaches	139	172	311	5,0 %
13- Laval	111	203	314	5,1 %
14- Lanaudière	124	169	293	4,7 %
15- Laurentides	147	252	399	6,5 %
16- Montérégie	337	651	988	16,0 %
99- Hors-Québec	10	64	74	1,3 %
Total des membres de l'Ordre	2 111	4 071	6 182	

Catégories de permis

Physiothérapeutes	4 071
T.R.P.	2 111
Total	6 182

Permis délivrés

Renouvellements	5 669
Nouveaux membres	384
Réadmissions	129
Total des permis délivrés	6 182

Radiation du Tableau des membres au cours de l'année

Non-paiement de la cotisation	301
-------------------------------	-----

Cotisation 2006-2007

MONTANTS

- Membres réguliers physiothérapeutes inscrits au Tableau au 1^{er} avril : 466 \$ pour l'inscription, incluant 10 \$ versés au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et incluant 46 \$ pour le plan de communication.
- Membres réguliers thérapeutes en réadaptation physique inscrits au Tableau au 1^{er} avril : 452 \$ incluant 10 \$ versés au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et incluant 46 \$ pour le plan de communication.
- Membres inscrits au Tableau en cours d'année : montant calculé au prorata des mois d'exercice au cours de l'année.
- Date de réinscription au Tableau des membres : 1^{er} avril de chaque année.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AUX MEMBRES DE
L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de l'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC au 31 mars 2007 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

MICHEL FORAND
Comptable agréé



Laval, le 18 mai 2007

Rapport du vérificateur et états financiers

ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007 Budget	2007 Réel	2006 Réel
Produits (page 8)	3 398 303 \$	3 438 808 \$	3 043 630 \$
Charges (pages 9 - 10)	3 435 068	3 421 976	3 094 229
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(36 765) \$	16 832 \$	(50 599) \$
FONDS DE RECHERCHE			
Produits - Cotisations et autres	- \$	61 880 \$	59 740 \$
CHARGES			
Bourses	-	83 000	46 000
Autres charges concernant le Fonds de recherche	-	-	1 994
Comité du Fonds de recherche	-	891	882
	-	83 891	48 876
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	-	(22 011)	10 864
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(36 765) \$	(5 179) \$	(39 735) \$

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

					2006 Total	2005 Total
	Investis en immobilisations	Réserve pour fonds de recherche	Réserve pour fonds spécial	Non affectés		
Solde au début	126 121\$	48 530\$	250 000\$	394 951\$	819 602\$	859 337\$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	-	(22 011)	-	16 832	(5 179)	(39 735)
Amortissement	(54 320)	-	-	54 320	-	-
Acquisition d'immobilisations	137 888	-	-	(137 888)	-	-
Solde à la fin	209 689 \$	26 519 \$	250 000 \$	328 215 \$	814 423 \$	819 602\$

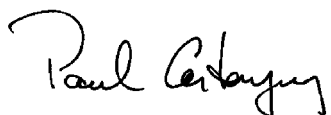
Rapport du vérificateur et états financiers

ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

BILAN 31 MARS 2007

	2007	2006
ACTIF		
COURT TERME		
Placements (note 4)	754 678 \$	773 052 \$
Débiteurs (note 5)	20 649	37 404
Frais payés d'avance (note 6)	12 607	100 036
	787 934	910 492
IMMOBILISATIONS (note 7)	209 689	126 121
	997 623 \$	1 036 613 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Découvert de banque	22 979 \$	61 932 \$
Créditeurs (note 8)	112 288	91 580
Produits reportés (note 9)	47 933	63 499
	183 200	217 011
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	209 689	126 121
Grevés d'affectations internes :		
Fonds de recherche	26 519	48 530
Fonds spécial	250 000	250 000
Non affectés	328 215	394 951
	814 423	819 602
	997 623 \$	1 036 613 \$

AU NOM DU COMITÉ ADMINISTRATIF

 Paul Carbay, administrateur

 Suzanne LaRoque, administrateur

ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2007

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par sa nature, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale. Ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports.

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds de recherche est constitué d'une portion des cotisations qui est spécifiquement désignée pour servir à récompenser les membres qui se sont distingués dans la recherche clinique. Un comité étudie les cas afin de retenir les candidats à qui des bourses et subventions seront versées à même le fonds.

Le Fonds spécial a été constitué en prévision de dépenses spéciales. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Comité administratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses.

Produits reportés

Les revenus reportés représentent des montants facturés pour les exercices futurs.

Les produits de formation et de congrès sont comptabilisés comme produits dans l'exercice où les activités sont tenues.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

Équipement de bureau	10 % linéaire
Équipements informatiques	20 % linéaire
Améliorations locatives	durée restante du bail

Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car, dans les circonstances, il n'ajouterait pas d'élément significatif pour la compréhension des états financiers.

ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2007

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Imputations des dépenses

Les dépenses directement reliées à une activité sont imputées à cette activité et les frais généraux sont répartis selon différentes bases.

	2007	2006		
4. PLACEMENTS				
CPG, 2,75 %, échéant le 2 avril 2007	244 000 \$	-		
CPG, taux préférentiel (4 %), échéant le 8 juin 2007	494 858	-		
CPG, 2,45 %, échu	-	773 000		
Intérêts courus à recevoir	15 820	52		
	754 678 \$	773 052 \$		
5. DÉBITEURS				
Annonces publicitaires et divers	1 009 \$	2 608 \$		
Taxe de vente	19 640	34 796		
	20 649 \$	37 404 \$		
6. FRAIS PAYÉS D'AVANCE				
Assurances	1 700 \$	1 743 \$		
Publicité	-	83 155		
Autres	10 907	15 138		
	12 607 \$	100 036 \$		
7. IMMOBILISATIONS				
	Coût	Amortis- sement cumulé	2007 Valeur comptable	2006 Valeur comptable
Équipement de bureau	298 344 \$	150 834 \$	147 510 \$	61 953 \$
Équipements informatiques	238 476	177 525	60 951	64 168
Améliorations locatives	1 365	137	1 228	-
	538 185 \$	328 496 \$	209 689 \$	126 121 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2007

	2007	2006
8. CRÉDITEURS		
Fournisseurs	100 794 \$	81 579 \$
Frais courus	11 494	10 001
	112 288 \$	91 580 \$

9. PRODUITS REPORTÉS		
Formation continue perçue d'avance	47 933 \$	54 999 \$
Revenus de congrès perçus d'avance	-	8 500
	47 933 \$	63 499 \$

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

- a) En octobre 2006, l'Ordre a signé un bail pour ses locaux actuels. À la même date, le bailleur a relocalisé (à ses frais) les bureaux de l'Ordre et celui-ci a augmenté sa superficie. En vertu du bail, l'Ordre s'est engagé à louer des bureaux jusqu'au 28 février 2018. Les loyers minimaux futurs totalisent 2 420 348 \$ excluant les frais communs qui sont estimés à 209 820 \$ pour 2007-2008. Les paiements minimums exigibles pour les cinq (5) prochains exercices en vertu de ce bail sont les suivants :

	Loyer Minimum	Frais communs	Total
2007-2008	196 786 \$	209 820 \$	406 606 \$
2008-2009	210 574	209 820	420 394
2009-2010	211 201	209 820	421 021
2010-2011	218 094	209 820	427 914
2011-2012	199 920	209 820	409 740
	1 036 575 \$	1 049 100 \$	2 085 675 \$

- b) L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail à long terme, pour la location d'un photocopieur pour une période de 66 mois se terminant le 21 mars 2012. Les versements exigibles sont de 24 828 \$ par année et ils s'élèveront à 124 140 \$ d'ici l'échéance.

11. JUSTE VALEUR

La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Rapport du vérificateur et états financiers

ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007 Budget	2007 Réel	2006 Réel
PRODUITS			
Cotisations des membres	2 610 000 \$	2 607 949 \$	2 540 405 \$
Inscriptions et admissions à la pratique	45 000	46 105	45 371
Formation continue	415 000	427 218	181 717
Amendes	13 000	13 926	5 237
Évaluation d'activités	11 000	11 521	-
Liste des membres	23 000	27 388	21 483
Physio-Québec	50 000	45 112	44 506
Étude de dossiers	20 000	22 744	18 757
Congrès et symposium	79 803	78 952	54 024
Subventions	5 000	5 024	-
Dépliants	7 000	7 667	6 477
Revenus d'intérêts	45 000	69 630	39 952
Autres revenus	7 000	7 853	812
Matériel promotionnel	500	18	-
Revenus d'administration	67 000	67 701	84 889
	3 398 303 \$	3 438 808 \$	3 043 630 \$

RÉPARTITION DES CHARGES PAR PROGRAMME

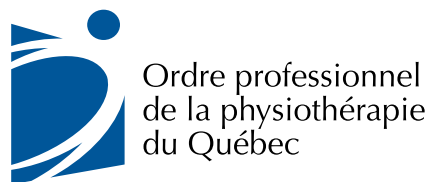
Bureau et Comité administratif	87 000 \$	87 179 \$	90 830 \$
Administration générale et services aux membres	908 563	894 530	890 415
La présidence	202 623	197 351	192 993
Formation continue	436 907	431 108	274 515
Inspection professionnelle	294 840	310 458	307 845
Affaires professionnelles	487 175	490 437	440 107
Syndic et discipline	282 862	297 732	243 811
Communication	494 200	477 510	494 417
Amélioration de la pratique	240 898	235 671	159 296
	3 435 068 \$	3 421 976 \$	3 094 229 \$

Rapport du vérificateur et états financiers

ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007 Budget	2007 Réel	2006 Réel
RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE			
Salaires	1 365 536 \$	1 362 129 \$	1 209 409 \$
Charges sociales	148 163	147 770	134 238
Jetons de présence	86 307	87 980	88 661
Assurances	9 000	6 847	6 989
Vérification et tenue de livres	8 000	7 423	10 700
Frais légaux	57 417	64 013	69 401
Conférenciers	240 000	239 769	108 440
Projets spéciaux	13 100	13 100	10 966
Honoraires	154 614	172 485	155 026
Frais de déplacement et de séjour	163 042	161 121	175 829
Frais de télécommunication	25 000	23 826	22 741
Frais de poste	92 400	95 145	107 119
Imprimerie	20 000	25 711	23 979
Photocopies	71 000	51 433	79 417
Programme	13 000	12 817	-
Fournitures de bureau	16 000	19 480	17 286
Entretien et réparations	5 000	5 814	4 098
Formation du personnel	15 100	13 916	19 281
Frais de déménagement	28 000	27 646	-
Location d'équipement et de salles	18 000	20 110	8 570
Loyer	245 000	235 687	216 256
Frais de représentation	5 500	3 067	1 879
Conseil interprofessionnel du Québec	20 187	20 187	18 609
Bourses et distinctions honorifiques	10 000	9 525	12 768
Autres charges	7 000	7 820	8 499
CSST et normes du travail	15 000	14 424	8 180
Consultants	40 000	45 540	67 625
Publicité et promotion	285 200	276 943	267 230
Experts	6 500	8 843	2 170
Physio-Québec et Physio-Info	44 000	37 608	44 174
Rapport annuel et Répertoire des membres	3 372	3 372	5 266
Amortissement des immobilisations	60 000	54 320	55 151
Intérêts et frais bancaires	13 000	14 389	11 527
Frais de congrès	65 630	65 627	53 280
Matériel promotionnel	5 000	4 504	13 107
Alliance canadienne	56 000	55 965	54 342
Revue de presse	5 000	5 620	2 016
	3 435 068 \$	3 421 976 \$	3 094 229 \$



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

Communications © 2007

Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
Graphisme : Manon Boulais, graphiste

ISSN : 1708-2110



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

7151, rue Jean-Talon Est, bureau 1000
Anjou (Québec) H1M 3N8

Téléphone : (514) 351-2770,
ou, sans frais, 1 800 361-2001
Télécopieur : (514) 351-2658
Courriel : physio@oppq.qc.ca
Site : www.oppq.qc.ca